

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

9 juin 1984
No 23

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
9 juin 1984
No 23

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	2621
Avis divers	2621
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	2622
Code de procédure civile	2627
Compagnies, Loi sur les	2593-2628
Compagnies étrangères, Loi sur les	2619
Compagnies minières, Loi sur les	2633
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	2620
Inspecteur général des institutions financières	2633
Liquidation des compagnies, Loi sur la	2633
Ministères, Avis concernant les	2634
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un	2657
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	2620
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	2658
Soumissions, Demandes de	2658
Ventes par shérif	2660
Ventes pour taxes, avis de publication	2687

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1630-8405 LES AUTOMOBILES J.-P. GIROUX INC.	1978 10 31	1984 05 18	de la dénomination sociale: AUTOMOBILES GIROUX LABELLE INC.
1114-1710 PLACE VICTORIA - ST. JACQUES INC.	1960 11 22	1984 05 18	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-5309 2169-5309 QUÉBEC INC.	1984 04 27	Abitibi
2170-2741 2170-2741 QUÉBEC INC.	1984 05 16	Frontenac
2170-2808 2170-2808 QUÉBEC INC.	1984 05 16	Québec
2170-3194 2170-3194 QUÉBEC INC.	1984 05 18	Laval
2170-3327 2170-3327 QUÉBEC INC.	1984 05 16	Saint-François
2170-3459 2170-3459 QUÉBEC INC.	1984 05 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-3509 2170-3509 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Laval
2170-3566 2170-3566 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Saint-François
2170-3616 2170-3616 QUÉBEC INC.	1984 05 16	Québec
2170-3681 2170-3681 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Longueuil
2170-3699 2170-3699 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Québec
2170-3707 2170-3707 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Trois-Rivières
2170-3715 2170-3715 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Trois-Rivières
2170-3780 2170-3780 QUÉBEC INC.	1984 05 22	Roberval
2170-3939 2170-3939 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Arthabaska
2170-3962 2170-3962 QUÉBEC INC.	1984 05 18	Chicoutimi
2170-5512 2170-5512 QUÉBEC INC.	1984 05 18	Québec
2170-5538 2170-5538 QUÉBEC INC.	1984 05 18	Québec
2170-5603 2170-5603 QUÉBEC INC.	1984 05 22	Abitibi
2170-5652 2170-5652 QUÉBEC INC.	1984 05 22	Québec
2170-5835 2170-5835 QUÉBEC INC.	1984 05 18	Québec
2170-6072 2170-6072 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Saint-François
2170-6155 2170-6155 QUÉBEC INC.	1984 05 22	Laval
2170-6312 2170-6312 QUÉBEC INC.	1984 05 22	Montréal
2170-2733 LES ACCESSOIRES JOSÉPHINE (1984) INC.	1984 05 15	Terrebonne
2170-3673 ACCOMMODATION L.M. ST-PIERRE INC.	1984 05 17	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-5819 ADMINISTRATION QUAI ST-LOUIS INC.	1984 05 18	Beauharnois
2170-3319 ALAIN GAGNÉ INC.	1984 05 16	Québec
2170-3764 AMIANTE-BEAUCE VOYAGES INC.	1984 05 22	Frontenac
2170-5884 L'ATELIER LA CUIRASSE INC.	1984 05 18	Beauharnois
2170-3491 ATELIER PELINC LTÉE	1984 05 16	Montréal
2170-6056 ATELIER R. BENOIT INC.	1984 05 18	Iberville
2170-3665 AUDICOM INC.	1984 05 16	Iberville
2170-3269 LES AUTOMOBILES RE-VI INC.	1984 05 16	Québec
2170-5942 BALANCEMENT AIR & EAU LTÉE	1984 05 22	Chicoutimi
2170-3004 BENOIT GIGNAC COMMUNICATIONS INC.	1984 05 16	Montréal
2170-3368 LES BOISÉS BEAUREGARD ET FILS INC.	1984 05 16	Saint-François
2170-5520 BOUCHERIE BEAU-BIEN INC.	1984 05 18	Montréal
2170-3079 BOUTIQUE POINTE DES ROCHES, LTÉE	1984 05 17	Saguenay
2170-3483 BROCHETTERIE GRECQUE DRUMMOND INC.	1984 05 17	Drummond
2170-3913 CAFÉ-TERRASSE DE LÉVIS INC.	1984 05 17	Québec
2170-5967 CAMPING LACS AUX FLAMBEAUX INC.	1984 05 22	Québec
2170-3202 CAPITAINE ICEBERG INC.	1984 05 18	Laval
2170-1818 CASSE CROÛTE BIENVENUE CHEZ MOI INC.	1984 05 11	Témiscamingue
2170-5777 CENTRE D'ACCUEIL STE-MARIE INC.	1984 05 18	Montréal
2170-3442 CHAUSSURES ANOUK INC.	1984 05 16	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-3798 CHERMONT INC.	1984 05 22	Joliette
2170-6049 CLAUDE DUSSAULT INC.	1984 05 18	Québec
2170-3830 CLINIQUE BIO MAGNÉTIQUE D.L. INC.	1984 05 17	Iberville
2170-6163 CONSTRUCTION ANDRÉ JARRY INC.	1984 05 22	Saint-Hyacinthe
2170-3012 LES CONSTRUCTIONS EDMOND MARTEL LTÉE	1984 05 16	Alma
2170-3855 CORPORATION D'ADMINISTRATION JOVAN	1984 05 17	Joliette
2170-3608 CORPORATION D'INVESTISSEMENT DENIS FAUCHER INC.	1984 05 17	Québec
2170-3335 CRÊPERIE LA QUIMPERLAISE INC.	1984 05 16	Terrebonne
2170-3129 CROTAFF INC.	1984 05 17	Québec
2170-3087 DESIGN PARADOXE INC.	1984 05 17	Montréal
2170-3996 DESIGN SWIFT INC. SWIFT DESIGN INC.	1984 05 18	Montréal
2170-3871 DESSINS TECHNIQUES BENOÎT DESJARDINS INC.	1984 05 17	Joliette
2170-3822 LES DISTRIBUTIONS DE VIANDE LEBLANC INC.	1984 05 17	Bonaventure
2170-2766 LES DISTRIBUTIONS NUTRIMA INC.	1984 05 16	Québec
2170-3186 ÉBÉNISTERIE DE LA PÉPINIÈRE INC.	1984 05 17	Alma
2170-5934 ÉCOLE DE CONDUITE PERRY INC.	1984 05 22	Gaspé
2170-3095 LES ÉCURIES DU PLATEAU INC.	1984 05 17	Trois-Rivières
2170-3426 ÉDITIONS HORTIPRO INC.	1984 05 15	Longueuil
2170-2204 LES ÉDITIONS PÉGASE INC.	1984 05 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-2972 EMBELLISSEMENT 640 INC.	1984 05 14	Terrebonne
2170-3533 LES EMBELLISSEMENTS G.R.G. INC.	1984 05 17	Québec
2170-5504 ENERTEM INC.	1984 05 16	Montréal
2170-3772 ENTREPRISE BEAU POTEAU INC.	1984 05 22	Labelle
2170-3285 LES ENTREPRISES ALAIN CHAMPOUX INC.	1984 05 16	Montréal
2170-3897 LES ENTREPRISES CLARODE INC.	1984 05 17	Montréal
2170-5587 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES BEL-MER INC.	1984 05 22	Montmagny
2170-3053 ENTREPRISES JALMAD INC.	1984 05 17	Montréal
2170-3640 LES ENTREPRISES JEAN-PAUL VILLENEUVE INC.	1984 05 16	Abitibi
2170-6031 ENTREPRISES LEWIS JACK LTÉE LEWIS JACK ENTERPRISES LTD.	1984 05 18	Québec
2170-3582 LES ENTREPRISES L. LECARME INC.	1984 05 17	Alma
2170-2196 LES ENTREPRISES OSTIGUY & ROBERT INC.	1984 05 15	Saint-Hyacinthe
2170-3061 ENTREPRISES ROY ET MERCIER INC.	1984 05 17	Longueuil
2170-6148 LES ENTREPRISES YVES PONTON INC.	1984 05 22	Richelieu
2170-3814 ÉVALUATION GILLES ROULEAU INC.	1984 05 17	Québec
2170-3277 LES EXCAVATIONS VESPO INC.	1984 05 16	Montréal
2170-6304 FERME J.R.S. MATHIEU INC.	1984 05 22	Laval
2170-6064 FERME SPEEDO INC.	1984 05 18	Arthabaska
2170-3756 FERMES JANOR (1984) INC.	1984 05 22	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-3301 FOURNIER CHEVROLET OLDSMOBILE INC.	1984 05 15	Québec
2170-3103 FRIVOLITÉS ALMA INC.	1984 05 17	Alma
2170-3038 GAGNON & LAVIGNE INC.	1984 05 16	Rimouski
2170-3749 GARAGE ANDRÉ PLANTE INC.	1984 05 17	Saint-Maurice
2170-3541 GARAGE DENIS BOISCLAIR INC.	1984 05 17	Joliette
2170-3657 GARAGE J.C.M. BLANCHETTE INC.	1984 05 16	Frontenac
2170-5868 GARAGE P.S. INC.	1984 05 18	Saint-Maurice
2170-2758 GESTION IMMOBILIÈRE CLAUDE LAFRANCE INC.	1984 05 16	Québec
2170-3020 GESTION J T S INC.	1984 05 16	Québec
2170-3954 GESTION MARIE-FRANCE PROULX INC.	1984 05 17	Québec
2170-5850 GESTION MICHEL DUVAL INC.	1984 05 18	Québec
2169-5747 GESTION PIERRE CHARTRÉ INC.	1984 04 27	Abitibi
2170-6023 GESTION SYDIRIDE INC.	1984 05 18	Longueuil
2170-3434 LES GESTIONS WILLIAM ST-SURIN LTÉE	1984 05 16	Longueuil
2170-5876 GESTIONS YVON RANGER INC.	1984 05 18	Bedford
2170-3806 G.L.P. PAYSAGISTES INC.	1984 05 17	Québec
2170-3160 LES HABITATIONS VESANNE INC.	1984 05 17	Laval
2170-3632 HÉPACA INC.	1984 05 16	Montréal
2170-3350 LES IMMEUBLES EDDY WAGNER INC.	1984 05 16	Québec
2170-3624 LES IMMEUBLES JOS PELLETIER INC.	1984 05 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-5843 LES IMMEUBLES MICHELINE G. BOYER INC.	1984 05 18	Longueuil
2170-5892 INDUSTRIES CHIC INC.	1984 05 18	Chicoutimi
2170-3376 INFORMATIQUE NORD SUD INC.	1984 05 17	Trois-Rivières
2170-3418 INGESCO (QUÉBEC) INC.	1984 05 16	Québec
2170-5611 INSTALLATIONS DE PISCINES ESTRIENNES INC.	1984 05 22	Bedford
2170-5546 ISOLATION DUMHAR INC.	1984 05 18	Mingan
2170-3293 ITALIANOR LTÉE	1984 05 16	Montréal
2170-2709 JEAN-GUY DESROSIERS PAYSAGISTE INC.	1984 05 15	Montréal
2170-3921 LES KIOSQUES LIÉGEOIS INC.	1984 05 17	Québec
2170-5918 LA SARRE TRANSPORT INC.	1984 05 22	Abitibi
2170-2469 LACETS ARIZONA INC.	1984 05 14	Frontenac
2170-3590 LAPOCAFRUITS (1984) INC.	1984 05 17	Kamouraska
2170-5926 LAVOIR ST-LAURENT INC.	1984 05 22	Montréal
2170-3574 LOCASAT DU CANADA INC.	1984 05 17	Québec
2170-3848 LONGUEUIL MAINTENANCE HAUTE TENSION INC.	1984 05 17	Longueuil
2170-3178 LOPIMO INC.	1984 05 17	Québec
2170-6171 L. PIGEON INC.	1984 05 22	Hauterive
2170-2790 L.D.L. LALLIER LTÉE	1984 05 16	Arthabaska
2170-5900 MAJOCAN INC.	1984 05 22	Montréal
2170-2691 MANOIR DES CÈCRES ST-SÉBASTIEN (1984) INC.	1984 05 10	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-3152 MARCHÉ BELLECHASSE L.P.D. INC.	1984 05 17	Montréal
2170-6080 MARCHÉ JEAN NOËL ROSS INC.	1984 05 18	Gaspé
2170-3863 MARCHÉ LAVOIE INC.	1984 05 17	Rimouski
2170-5595 MARCHÉ L.M. PROULX INC.	1984 05 22	Richelieu
2170-3137 MARIO VAILLANCOURT INC.	1984 05 17	Laval
2170-6106 MILLTON CLIMATISATION ET CHAUFFAGE LTÉE	1984 05 18	Montréal
2170-6098 LA MODE TOUCHE À TOUT INC.	1984 05 17	Mingan
2170-5629 MYL-1 INC.	1984 05 22	Beauharnois
2170-5553 NORBERT PARENT CONSTRUCTION INC.	1984 05 18	Bedford
2170-5793 PANACOR INC.	1984 05 18	Québec
2170-6130 LES PÉPINIÈRES LANAUDIÈRE INC.	1984 05 22	Joliette
2170-3723 LES PIÈCES M.R. INC.	1984 05 17	Joliette
2170-5827 PLACEMENTS A.D.G.N.R. INC.	1984 05 18	Montréal
2170-2782 LES PLACEMENTS MONT-FEUILLE INC.	1984 05 16	Terrebonne
2170-3517 PLOMBERIE RABASTALIÈRE LTÉE	1984 05 17	Longueuil
2170-3384 LES PNEUS BONAVENTURE (MONTRÉAL) INC.	1984 05 17	Montréal
2170-2717 POISSONNERIE LA FINE BOUCHE INC.	1984 05 15	Trois-Rivières
2170-2774 QUINCAILLERIE VICTO INC.	1984 05 16	Arthabaska
2170-3947 RAYMOND DESCHESNES INC.	1984 05 17	Saint-Maurice
2170-3988 RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX LEREFER LTÉE	1984 05 18	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-2980 RÉNOVATIONS MASTRO INC. MASTRO RENOVATIONS INC.	1984 05 16	Montréal
2170-3475 RESTAURANT CHEZ «K» RINE INC.	1984 05 17	Trois-Rivières
2170-6114 ROBERT PETIT (1984) INC.	1984 05 18	Iberville
2170-3467 RODRIGUE ROY INC.	1984 05 17	Trois-Rivières
2170-3905 LE ROI DE LA COUVERTURE INC.	1984 05 18	Québec
2170-2188 ROMITECH INC.	1984 05 15	Beauce
2170-5785 RUBRICOR INC.	1984 05 18	Drummond
2170-3525 SALON LYN-DIA INC.	1984 05 17	Québec
2170-3343 SCIERIE ROBERT THÉBERGE INC.	1984 05 16	Roberval
2170-3392 SÉRIGRAFFITI INC.	1984 05 16	Arthabaska
2170-3558 SERVICE DE PERSONNEL D'HÔTELLERIE M. LUCIEN INC.	1984 05 17	Longueuil
2170-5801 SERVICE ET PRODUITS D'ENTRETIEN GUY CHARBONNEAU ET FILS INC.	1984 05 18	Iberville
2170-5579 LES SERVICES DE PROTECTION ET D'ALARME APIC INC.	1984 05 18	Drummond
2170-3400 SOUS ZÉRO BAR LAITIER INC.	1984 05 16	Montréal
2170-3251 SPORT OPTION INC.	1984 05 16	Québec
2170-2998 SPORT-CROÛTE INC.	1984 05 16	Saint-Maurice
2170-5769 STATION DE SERVICE JEAN GUY PROULX INC.	1984 05 18	Montréal
2170-3244 TABAGIE LES BOURGEOIS INC.	1984 05 16	Québec
2169-7651 THERMOGAZ M. & M. INC.	1984 05 01	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-3046 TRANSPORT VALMONT MATHIEU & FILS INC.	1984 05 17	Beauce
2170-5561 TRANSPORTS R D G INC.	1984 05 18	Iberville
2170-3970 AU TRÈFLE ROUGE INC.	1984 05 18	Montréal
2170-3731 USINAGE REPENTIGNY INC.	1984 05 17	Joliette
2170-2550 VALLIER OUELLET INC.	1984 05 16	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1372-1204 LES AGENCES RIGAUD INC.	1975 04 16	1984 05 18	
1355-0033 BARRICADES DE L'OUTAOUAIS S.M.C. INC.	1974 03 19	1984 05 15	LES RESTAURATIONS DE L'OUTAOUAIS INC.
1212-4574 LA BOUTIQUE GABRIEL FILION INC. ...	1971 06 25	1984 05 17	THÉRÈSE FILION INC.
1246-6991 BRIQUE CITADELLE LTÉE	1923 11 07	1984 05 22	
1179-6695 CLAUDE BASTIEN INC.	1967 01 11	1984 05 15	
1340-7952 CLUB DE SKI ALTA INC.	1973 09 14	1984 05 18	LES ENTREPRISES PAULVAL INC.
1118-4595 CONSTRUCTIONS F.P. INC.	1968 02 22	1984 05 18	
1639-7648 CONTENANTS INTERCITÉ INC.	1979 11 14	1984 05 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1250-8933 DALBY INC.	1971 03 12	1984 05 16	LÉANDRE BOUCHARD INC.
1132-0843 DESROSIERS AUTOMOBILES INC.	1953 03 31	1984 05 18	
1362-6387 DISTRIBUTION PIERRE DELISLE INC. ..	1975 03 27	1984 05 15	
1469-0499 DOMAINE HAUTS PLATEAUX INC.	1976 08 11	1984 05 18	
1462-4324 DONALD BOUCHARD INC.	1975 10 07	1984 05 15	LES ENTREPRISES GINETTE CHOUINARD INC.
1117-6922 DUBÉ & DUBÉ LIMITÉE	1958 01 22	1984 05 17	
1239-7014 LES ÉDIFICES BOIVIN INC.	1959 05 21	1984 05 16	
1639-4736 LES ÉQUIPEMENTS RINGUETTE INC. ..	1979 10 16	1984 05 17	
1637-0074 EXCAVATION ST-CÉSAIRE INC.	1979 06 11	1984 05 17	
1255-8763 E. EDWARDSON & CO. LTD.	1961 09 29	1984 05 14	E. EDWARDSON & CIE LTÉE E. EDWARDSON & CO. LTD.
1475-9153 IRENÉE GRONDIN & FILS LTÉE	1977 03 25	1984 05 16	
1133-8407 JOS BEAUREGARD INC.	1958 12 23	1984 05 16	LES PLACEMENTS MARICOURT INC.
1361-5588 J.P. & M. BEAUDOIN INC.	1975 02 03	1984 05 16	
1476-6158 LESSARD & TARDIF INC.	1977 05 18	1984 05 08	AGENCE DE VENTES GEORGES TARDIF INC.
1470-5198 LES MAGASINS NICK DANIS INC.	1976 09 30	1984 05 16	
1208-4240 MEUBLES ET DÉCORS MIRAGE INC. ...	1971 04 22	1984 05 18	
1339-4739 MEUBLES ET DÉCORS MIRAGE (LAVAL) INC.	1973 09 04	1984 05 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1634-3709 MICHEL BOUDREAU INC.	1979 03 06	1984 05 22	ENTREPRISE DE PEINTURE ET NETTOYAGE CORROJET INC.
1243-7364 LE MOTEL CASTEL DE L'ESTRIE INC. .	1971 04 15	1984 05 16	
1631-3850 LES MOTEURS ÉLECTRIQUES DE BEAUCE INC.	1978 11 22	1984 05 18	
1278-2553 OPRON INC.	1972 02 18	1984 05 17	
1268-0211 LES PLACEMENTS JARAPIAL INC.	1964 12 22	1984 05 17	
1368-5615 P. BARRÉ INC.	1974 06 06	1984 05 18	GESTION F.M. INC.
1347-7708 SALON BAR LE FARFELU INC.	1973 10 18	1984 05 22	
1360-4087 SERVICE D'INFORMATIQUE DE BEAUCE INC.	1974 11 26	1984 05 15	
1501-5621 SOCIÉTÉ DE GESTION REPRI LTÉE	1975 12 23	1984 05 16	
1475-2042 LA SOCIÉTÉ J.A.P.B. INC.	1977 05 11	1984 05 22	
1366-1392 TRANSPORT ET EXCAVATION A. & G. PAQUETTE INC.	1975 07 10	1984 05 14	
1232-8902 L'UNION AGRICOLE DE SAINTE ANNE	1902 11 11	1984 05 15	L'UNION AGRICOLE DE STE-ANNE LTÉE
1467-1861 LES VENTES FORD MÉTRO INC.	1976 05 19	1984 05 22	1467-1861 QUÉBEC INC.
1628-1420 VESTOC INC.	1978 07 07	1984 05 15	
1365-5006 VULCANISATION ASBESTOS INC.	1975 05 23	1984 05 17	LES PNEUS VACHON INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2170-3111 LES ENTREPRISES RENÉ PELLETIER INC.	GESTION RENÉ PELLETIER INC. LES ENTREPRISES RENÉ PELLETIER INC.	1984 05 17	Saint-Hyacinthe
2170-2725 RELÈVE P.M.E. INC.	RELÈVE P.M.E. INC. LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION DE L'ENTRAIDE P.M.E. INC.	1984 06 01	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-7878 2158-7878 QUÉBEC INC.	1983 08 10	1984 05 17	de la dénomination sociale: GARAGE J.P.R. INC.
2159-2456 2159-2456 QUÉBEC INC.	1983 08 23	1984 05 15	de la dénomination sociale: AUBERGE CHEMIN DU ROY INC.
2160-4095 2160-4095 QUÉBEC INC.	1983 09 20	1984 05 16	de la dénomination sociale: GESTION G. GÉVRY INC.
2161-3302 2161-3302 QUÉBEC INC.	1983 10 19	1984 05 22	de la dénomination sociale: GESTION CONEX INC.
2163-2302 2163-2302 QUÉBEC INC.	1983 12 19	1984 05 15	du district: Iberville
2163-6493 2163-6493 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1984 05 17	1) de la dénomination sociale: 624, GRANDE-ALLÉE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-9471 2163-9471 QUÉBEC INC.	1983 12 19	1984 05 17	1) de la dénomination sociale: BOUTIQUE M.L. VARIÉTÉS INC. 2) du district: Chicoutimi
2164-1113 2164-1113 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 05 18	de la dénomination sociale: ALEX COUTURE GÉNÉRALE INC.
2164-1873 2164-1873 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1984 05 18	de la dénomination sociale: CORATEL LTÉE
2168-0822 2168-0822 QUÉBEC INC.	1984 03 26	1984 05 18	du capital-actions
2170-1073 2170-1073 QUÉBEC INC.	1984 05 10	1984 05 17	de la dénomination sociale: ENTRETIEN JARO INC.
2170-1990 2170-1990 QUÉBEC INC.	1984 05 11	1984 05 18	de la dénomination sociale: PROCOMCO 1990 INC.
1852-9917 À DOS DE CHEVAL INC.	1981 12 07	1984 05 18	1) du district: Chicoutimi 2) du capital-actions 3) des dispositions
2153-3443 ACCOMMODATION NATHALIE INC.	1983 04 14	1984 05 16	de la dénomination sociale: ACCOMMODATION JEAN DEVIN INC.
2155-2419 ARMOIRES DE CUISINE BELLEFEUILLE INC.	1983 05 10	1984 05 16	du capital-actions
1843-6220 CENTRE DE RÉNOVATION DES SEIGNEURS INC.	1981 03 10	1984 05 15	des dispositions
2168-3974 LE CENTRE D'INFORMATION AUX CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS C.I.C.H. INC.	1984 03 28	1984 05 15	de la dénomination sociale: CENTRE D'INFORMATION AUX ENTREPRENEURS DE LA CONSTRUCTION C.I.E.C. INC.
1166-3523 LA CIE DE BOIS LAURENTIDE	1963 07 16	1984 05 15	1) de la dénomination sociale: LA CIE DE BOIS LAURENTIDE INC. LAURENTIDE LUMBER CO. INC. 2) du capital-actions
2167-2027 COMPAGNIE DE GESTION MINIÈRE LOUVICOURT LTÉE	1984 03 06	1984 05 16	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1855-1044 DOFOR INC.	1982 02 18	1984 05 18	du capital-actions
1215-0140 FÉLIX HUARD INC.	1969 05 22	1984 05 18	du capital-actions
1854-0963 FINANCIÈRE MARIAVAL INC.	1982 01 18	1984 05 17	de la dénomination sociale: 1854-0963 QUÉBEC INC.
2168-0376 GESTION DES REBUTS C.M.P. INC.	1984 03 27	1984 05 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-8699 GESTION JEAN-MARCEL DENIS INC. ...	1982 06 15	1984 05 18	de la dénomination sociale: TENNIS - RACQUETBALL ST-JEAN INC.
1854-8628 GESTION M.D.J. INC.	1982 02 11	1984 05 17	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION JOCELYN DIAMOND INC.
2155-1072 LES INVESTISSEMENTS SHIPSHAW LTÉE	1983 05 11	1984 05 17	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: 9
2170-2923 LA JOUJOUTHÈQUE (QUÉBEC) INC.	1984 05 14	1984 05 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 13
1365-0643 MATELAS MIRABEL INC.	1975 04 21	1984 05 16	1) du capital-actions 2) du district: Laval
1863-9427 PRODUCTION AVICOLE LABRECQUE LTÉE	1982 12 06	1984 05 18	du capital-actions
1629-1866 RADIATEURS ANJOU INC.	1978 08 21	1984 05 15	du capital-actions
1841-6958 SERVICE SANITAIRE RÉGIONAL DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1980 12 15	1984 05 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1284-8925 SERVICE SPÉCIAL DE VIDANGES INC.	1971 12 17	1984 05 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1857-2180 LES SERVICES PARASYSTÈMES INC. ..	1982 04 20	1984 05 22	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ANDRÉ HURTUBISE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-4455 LA SOURCE DU TAPIS INC.	1983 06 06	1984 05 17	de la dénomination sociale: LES TAPIS BRICK À BRACK INC.
2151-6810 STEINBERG INC.	1983 02 18	1984 05 17	du capital-actions
2151-8006 VOILE LIBRE LE MAGAZINE DE PLANCHE À VOILE INC.	1983 02 21	1984 05 17	1) de la dénomination sociale: VOILE LIBRE LE MAGAZINE DE LA PLANCHE À VOILE INC. 2) du district: Montréal 3) des dispositions
2165-7218 ZAAB INC.	1984 01 12	1984 05 16	de la dénomination sociale: ZAAB INTERNATIONALE INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-0554 ACCUEIL SOURIRE AMITIÉ	1984 05 16	Trois-Rivières
2167-1169 ACTION BÉNÉVOLE PLUS (GENTILLY)	1984 05 17	2761, rue Beauvais, Longueuil
2170-4051 ASSOCIATION 4X4 DOLBEAU-MISTASSINI INC.	1984 05 22	Dolbeau
2167-6598 ASSOCIATION CULTURELLE DES DOMINICAINS À MONTRÉAL (ASOCUDOM)	1984 05 18	1163, rue Ontario est, Montréal
2167-9824 ASSOCIATION DE BASEBALL SOLANO-ROSEMONT SOLANO-ROSEMONT BASEBALL ASSOCIATION	1984 05 17	5560, 18e Avenue, Rosemont

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-0174 ASSOCIATION DE CAMPOCHIARO DU QUÉBEC INC.	1984 05 22	5770, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard
2168-9716 ASSOCIATION DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE DE LA MAURICIE INC.	1984 05 22	217, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine
2166-7837 ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DE L'HÔPITAL JEAN-TALON	1984 05 18	1385, rue Jean-Talon est, Montréal
2170-0737 L'ASSOCIATION DES BOURDAGES D'AMÉRIQUE INC.	1984 05 18	Bonaventure
2167-4361 ASSOCIATION DES CHAMPIGNONNISTES DU QUÉBEC	1984 05 16	660, chemin St-Jean-Baptiste, Saint-Henri
2166-7472 ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GROS BLANCS DU QUÉBEC INC.	1984 05 17	Sainte-Anne-de-Sorel
2168-9369 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS DU PORTAGE	1984 05 22	700, St-Joseph, app. 802, Hull
2166-1061 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU 3981	1984 05 22	3981, boulevard St-Laurent, suite 800, Montréal
2167-9675 ASSOCIATION DES LOISIRS LUNA-PARC	1984 05 16	8695, route 335, Saint-Calixte-Nord
2170-0109 ASSOCIATION DES MÉDECINS DIPLÔMÉS HORS QUÉBEC INC.	1984 05 17	Communauté urbaine de Montréal
2170-0190 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LANORAIE INC.	1984 05 18	8, rue Marion, Lanoraie
2170-0240 ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DE LA POLICE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	1984 05 16	1057, rue Tracy II, Chambly
2168-2570 ASSOCIATION MOTO TOURISME COMTÉ L'ASSOMPTION	1984 05 18	267, Benjamin Moreau, Repentigny
2168-2554 ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÉTANQUE - SAGUENAY LAC ST-JEAN	1984 05 16	Jonquière

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-1011 ASSOCIATION SPORTIVE FÉMININE D & F DE LONGUEUIL	1984 05 17	Longueuil
2170-0786 LA BOUTIQUE DE FLEURS SAVOY	1984 05 16	350, boulevard Laurier, Mont Saint-Hilaire
2167-9311 CENTRE DE JEUNES (16-25) PLUS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1984 05 16	254, Lechasseur, app. 2, Beloeil
2164-4802 CENTRE D'INFORMATION SUR L'AMÉRIQUE LATINE «INCA GARCILASO DE LA VEGA»	1984 05 17	1163, Ontario est, Montréal
2169-3353 CENTRE ÉDUCATIF ST-CHARLES BORROMÉE INC.	1984 05 16	26, Place Villier, Saint-Charles-Borromée
2167-1367 LE CERCLE DE L'AMITIÉ DE L'ÂGE D'OR ST-BERNARD	1984 05 16	8801, rue Notre-Dame est, Montréal
2168-7595 LE CHAMPIONNAT MONDIAL PROFESSIONNEL DE DANSE 1984	1984 05 16	Montréal
2169-3064 CLUB DE TRI-MOTO ST-HENRI INC.	1984 05 17	2209, route Kennedy, Saint-Henri, Lévis
2168-7355 CLUB DE VOILE CARLETON INC.	1984 05 18	Carleton
2169-3254 CLUB D'AÉROMODÉLISME LAFAYETTE INC.	1984 05 17	1600, Broquerie, Saint-Bruno, Chambly
2169-3429 LE CLUB ÉQUESTRE DE L'ANSE AU CHEVAL	1984 05 17	335, chemin Périgny, Anse Saint-Jean
2168-7884 CLUB LOCAL CHASSE ET PÊCHE COUREURS DES BOIS-STE-HEDWIDGE INC.	1984 05 18	Sainte-Hedwidge
2167-4478 CLUB MOTONEIGE «LE GRAND DUC» DE GRANADA INC.	1984 05 22	229, chemin des Rangs 4-5 ouest, Granada
2166-7480 LE CLUB NO. 1 DE TENNIS DE TABLE DE SHERBROOKE, INC.	1984 05 17	254, rue Olivier, Sherbrooke
2166-5278 CLUB OPTIMISTE DE BAIE-COMEAU QUÉBEC INC.	1984 05 16	815, rue Parfondeval, Baie-Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-0422 CLUB OPTIMISTE DE ST-ANTONIN INC.	1984 05 18	746, chemin Rivière Verte, Saint-Antonin
2169-3205 CLUB OPTIMISTE ST-SÉVERIN DE PROULXVILLE INC.	1984 05 16	Proulxville
2165-6566 CLUB SOCIAL DE L'ENVIRONNEMENT DE QUÉBEC INC.	1984 05 16	2360, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
2167-9402 CLUB SOCIAL «LES FÊTARDS»	1984 05 17	75, rue St-Henri, Rivière-du-Loup
2168-9039 COMITÉ CENTRAL DU CENTENAIRE DE SAINT- PHILÉMON	1984 05 22	Saint-Philémon
2168-9203 COMITÉ DE PARENTS DES ÉCLAIREURS 27IÈME FLEURIMONT INC.	1984 05 17	1450, rue Lindberg, Fleurimont
2167-4080 COMITÉ DE TRAVAIL POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX-EST	1984 05 17	148, boulevard Notre-Dame, Clermont
2170-0547 COMITÉ DES FÊTES PAROISSIALES DE CAP- D'ESPOIR INC.	1984 05 16	Percé
2169-3643 COMITÉ DES TRAPPEURS D'AGUANISH INC.	1984 05 17	Aguanish
2167-9444 COMITÉ SOCIO-CULTUREL CHÉNÉVILLE, LAC SIMON ET VINOY	1984 05 17	Chénéville
2166-7001 COMITÉ TOURISTIQUE DE SILLERY INC.	1984 05 16	Sillery
2169-6109 LA CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE CANDIAC	1984 05 16	86, Place Hochelaga, Candiac
2169-6026 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT MA-SKI INC.	1984 05 22	146, rue St-Joseph, Saint-Gabriel
2167-9733 CORPORATION DES LOISIRS DE PLEIN-AIR POUR LES HANDICAPÉS DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER	1984 05 16	Mont-Laurier
2167-6523 LES ÉDITIONS LE PAIN	1984 05 17	Montréal
2170-0414 LES FAMILLES MATHIEU D'AMÉRIQUE	1984 05 17	L'Ange-Gardien, Montmorency

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2169-3700 LES FÉES D'EAU	1984 05 16	183, rue Broadway, Gatineau
2162-2014 FONDATION ALINE LETENDRE	1984 05 17	1800, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
2168-9708 FONDATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU- CHAPAS INC.	1984 05 16	Alma
2167-9725 LA FONDATION DU COLLÈGE O'SULLIVAN DE MONTREAL	1984 05 22	Montréal
2169-3866 LA FONDATION DU THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC	1984 05 16	Montréal
2170-0380 FORMATION MUSICALE GALAXIE INC.	1984 05 18	7370, des Ormeaux, app. 3, Anjou
2167-6002 LE GROUPE ACCUEIL INTERNATIONAL DE MONTREAL	1984 05 22	1756, Jacques Lemaistre, Montréal
2167-9469 LE GROUPE ACTION-INITIATION QUÉBEC	1984 05 17	Pavillon Pouliot, Département de Génie Civil, Université Laval, Sainte-Foy
2166-7852 GROUPE D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES VAL-PARADIS	1984 05 18	Val-Paradis
2169-6968 LIGUE DE BALLE DONNÉE DU DIMANCHE MATIN INC.	1984 05 17	299, rue Ponton, Bromptonville
2170-0372 LA LIGUE DE BALLE-RAPIDE DE ROBERVAL INC.	1984 05 18	345, boulevard La Jeunesse, Roberval
2169-6448 LIGUE DE SOCCER D'AMOS INC.	1984 05 22	Amos
2168-9955 LIGUE D'IMPROVISATION AMATEUR DE LÉVIS-LAUZON	1984 05 16	Lévis
2168-7827 LES LOISIRS DU DOMAINE MONT-CARMEL INC.	1984 05 18	1281, St-Flavien, Valmont
2167-4981 LOISIRS SCIENTIFIQUES NORD-COTIER INC.	1984 05 17	Sept-Iles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-1862 LOISIRS ST-DENYS DE STE-FOY INC.	1984 05 16	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
2167-4056 LOISIRS ST-PASCAL DE MAIZERETS INC.	1984 05 17	1885, de la Canardière, Québec
2170-0083 M T M BALLE MOLLE	1984 05 17	1878, Ste-Catherine est, Montréal
2169-6927 MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD	1984 05 18	Valleyfield
2170-0208 LA MAISON DES FEMMES DE LONGUEUIL INC.	1984 05 17	Longueuil
2168-2281 MOUVEMENT DE JEUNES CATHOLIQUES LA RELÈVE	1984 05 17	2692, rue Victoria, Longueuil
2168-7421 MOUVEMENT LA FLAMBÉE MONTRÉAL INC.	1984 05 17	5750, boulevard Rosemont, Montréal
2167-4528 ORGANISATION INTERNATIONALE NOUVELLE ACROPOLE CANADA	1984 05 17	7616, rue Berri, Montréal
2166-2648 LA PARENTR'AIDE (GROUPE D'AIDE AUX NOUVEAUX PARENTS)	1984 05 17	3255, Perras, Saint-Hubert, Chambly
2167-6341 LES PÉLERINS DE ST-PIERRE CLAVER	1984 05 17	2000, boulevard St-Joseph est, Montréal
2169-6463 LES PRODUCTIONS «LA CHAMBARDE»	1984 05 16	Jonquière
2168-9567 LA RADIO COMMUNAUTAIRE DU COEUR DE L'ABITIBI INC.	1984 05 22	Amos
2166-5377 LES RÉSIDENCES AUTOCHTONES DU PONTIAC INC.	1984 05 17	Rue Louis, Fort-Coulonge, Pontiac
2167-9154 RE-IN-SON	1984 05 17	76, des Pins est, Rivière-Bleue
2168-7926 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU MANOIR EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE INC.	1984 05 16	Sainte-Croix

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-5740 LA SOCIÉTÉ D'AIDE POUR LA PROMOTION DES MUSICIENS M.P.A.S. <i>THE MUSICIANS PROMOTIONAL ASSISTANCE SOCIETY M.P.A.S.</i>	1984 05 22	1957, Cartier, Montréal
2163-0181 SOCIÉTÉ D'HABITATION AU DOMAINE DU SOLEIL INC.	1984 05 17	Saint-Adelme
2166-7795 SOCIÉTÉ D'HABITATION LOGIS-MIEUX INC.	1984 05 17	6351, Joseph-Renaud, app. 207, Anjou
2166-5666 LE THÉÂTRE EVA-TROPE	1984 05 17	Montréal
2170-0950 LA TROUPE DÉFI	1984 05 18	Saint-Victor
2170-0356 LA TROUPE LYRIQUE MI-RÉ INC.	1984 05 16	10800, Wilfrid Saint-Louis, Montréal-Nord

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1849-1159 ASSOCIATION P.R.A.D.	1981 07 20	1984 05 22	1) des objets 2) du nombre des administrateurs: 7
1466-1367 ATELIERS POPULAIRES SEPT-ÎLES	1976 04 06	1984 05 22	des objets
1855-5433 LES BOURGOGNES DE CHAMBLY INC.	1982 03 04	1984 05 17	de la dénomination sociale: LES RAPIDES DE CHAMBLY INC.
1632-6019 CENTRE D'ACTION SANITAIRE ET SO- CIALE F.E.C.E.P. CLUB AUTO-NEIGE LA SARRE INC.	1979 01 03 1980 10 15	1984 05 18 1984 05 17	1) des objets 2) des dispositions de la dénomination sociale: CLUB HARFANG DES NEIGES LA SARRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1331-3275 CLUB MULTI-SPORTS INTERNATIONAL DE MONTRÉAL	1973 03 01	1984 05 22	des objets
1466-7950 FONDATION POUR LA RÉADAPTATION SOCIALE DE QUÉBEC	1976 08 26	1984 05 18	1) de la dénomination sociale: FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2) des objets
1861-5864 LA GARDERIE DE COOKSHIRE INC.	1982 10 01	1984 05 17	de la dénomination sociale: LA GARDERIE SAUTE-CRAPAUD INC.
1209-3159 JAMFOR LTÉE	1970 01 20	1984 05 16	de la dénomination sociale: BAULTAR INC.
1478-5927 LOISIRS DE KINGSEY INC.	1977 06 13	1984 05 16	de la valeur des biens immobiliers
1626-0820 LA SOCIÉTÉ DE TAI CHI TAOISTE DE MONTRÉAL	1978 05 03	1984 05 18	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1323-9074 L'ASSOCIATION DES REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DU MEUBLE DU QUÉBEC	1968 07 29	8615, Saint-Laurent, Montréal
1135-0113 IMPRIMERIE DORVAL LTÉE	1967 11 07	980, rue Saint-Paul ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1505-0131 IMPRIMERIE DYNAMIQUE GUY EUGÈNE INC.	1976 09 17	8075, rue Alfred, Anjou
1475-3024 J. ROBERT OUELLET INC.	1977 03 16	Saint-Antonin, Rivière-du-Loup
1329-1729 LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES	1948 02 20	507, Place d'Armes, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1249-2948 COMITÉ DES LOISIRS DU CORDON STE-JULIENNE INC.	1966 01 04	4319, route 346, Sainte-Julienne
1235-6887 LES ÉDITIONS DU BAS ST-LAURENT, INC.	1967 03 20	176, rue Rousseau, Rimouski
2158-5971 FONDATION DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DU QUÉBEC	1983 12 08	2700, boulevard des Forges, Trois-Rivières
1860-3670 P.A.V.E. PROMOTION DES ARTS VISUELS DE L'ESTRIE	1982 08 20	425, 7 ^e Avenue nord, app. 5, Sherbrooke
1116-9125 LA GRAVURE D'ART ET DE PRÉCISION INC.	1965 06 07	4810, rue Jean-Talon ouest, bureau 318-A, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1214-0539 LES HOLDINGS AUDIO INC.	1971 04 01	1170, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1192-3224 IMPRIMERIE BLAIS LTÉE	1970 01 02	176, rue Rousseau, Rimouski
1293-9724 LES INVESTISSEMENTS PRAGUE INC.	1959 03 17	801, rue Sherbrooke est, bureau 505, Montréal
1109-0008 TEXTILES CROWN INC.	1958 04 11	5605, avenue de Gaspé, 6 ^e étage, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1632-3404 ARTOPEX INC.	1979 01 01	10
1509-6209 DGR ENVELOPPE INTERNATIONALE INC.	1978 01 01	6
1633-1217 LA LIGUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'ESTRIE INC.	1979 01 23	7
1631-1292 QUÉBEC AVIATION LTÉE	1978 11 01	6

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1370-4549 ALIGNEMENT BELLEVUE INC.	1974 11 21	1984 06 15
1644-0406 ASSOCIATION POUR LES FÊTES DE QUARTIER DE PLACE CAP-ROUGE INC.	1980 04 25	1984 06 15
1325-4115 LES DISTRIBUTEURS CABOT INC.	1972 06 28	1984 06 15
1641-2199 GESTION J.A.P. INC.	1980 01 30	1984 06 15
1364-0628 HABITATIONS BEAUCERONNES INC.	1975 06 11	1984 06 15
1629-7046 LES HÉLIOPTÈRES DU ST-LAURENT INC.	1978 09 12	1984 06 15
1349-3895 LA MAISON DU BOIS (AMOS) INC.	1972 09 11	1984 06 15
1244-1978 PLACEMENTS CÉCILE VERREAULT, LTÉE	1967 10 27	1984 06 15
1467-3081 LES SUCRERIES X.X.X. LTÉE	1976 05 25	1984 06 15

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1625-8048 MCCORD CORPORATION	1984 05 22	de la place d'affaires à 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy du bureau principal à 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
1339-1222 ** LES MINES GOLDEN BRIAR LTÉE ...	1984 05 15	M. Sidney Horn, 5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal	5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

43

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
CARREFOUR AHUNTSIC	1984 05 14	840, boulevard Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3A 1H1
JARDINS ST-JEAN	1984 05 14	840, boulevard Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS VAUDREUIL	1984 05 14	840, boulevard Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LORD AMHERST	1984 05 14	840, boulevard Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOIR KIRKLAND	1984 05 14	840, boulevard Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ÉDOUARD	1984 05 14	840, boulevard Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC

*Le protonotaire adjoint,
district d'Iberville,
ME SERGE HÉBERT*

44

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1279-7551 SERVICE DES LOISIRS ST-PHILIPPE DE MONTRÉAL	1984 05 18	aucune

43

*Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU*

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue l'article 6 du Règlement de modification numéro 01-1984 modifiant l'article 6.7 du Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest. Le Règlement de contrôle intérimaire numéro 13 a été modifié par le Règlement numéro 01-1984.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 25 mai 1984

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

46

Municipalité régionale de comté de Francheville

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue les articles 1, 2 et 3 du Règlement de modification numéro 84 03 34 de la municipalité régionale de comté de Francheville.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 25 mai 1984

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

46

Avis divers

Commission scolaire Des Îlets (Municipalité scolaire d'Orsainville)

Rachat d'obligations

Avis que la Commission scolaire Des Îlets rachètera, le 1^{er} août 1984, 9 500,00 \$ d'obligations choisies par tirage au sort.

Les obligations dont les numéros suivent sont rappelées pour paiement, sur présentation et cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} août 1984:

D010 M205 M220 M225 M243 M244 M250 M267 M272 M292

Ces obligations font partie d'une émission au montant de 301 000 \$ datée du 1^{er} août 1969 (Municipalité scolaire d'Orsainville).

Charlesbourg, le 9 juin 1984

35741

Le secrétaire général,
MARC GIGUÈRE

L'Église catholique des Apôtres des derniers temps du Québec

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 10 mai 1984, constituant en corporation les requérants suivants père Jean-Grégoire de la Trinité civilement Gaston Tremblay, évêque en charge, Monastère des Apôtres, rang 7, Saint-Jovite; père Jean-Marie du Sacré Coeur civilement Maxime Brunet, évêque, Monastère des Apôtres, rang 7, Saint-Jovite; père Clément des Trois Sts-Coeurs civilement Claude Thouvenin, évêque, Monastère des Apôtres, rang 7, Saint-Jovite sous la dénomination sociale « L'Église catholique des Apôtres des derniers temps du Québec ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à rang 7, Saint-Jovite dans le district judiciaire de Sainte-Agathe-des-Monts.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2168-7918

43

Église missionnaire Baptiste Landmark du Bon Berger

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 9 mai 1984, constituant en corporation les requérants suivants messieurs Réal Larochelle, pasteur, 286, Sainte-Catherine, La Prairie; Jacques Bourque, répartiteur, 350 A, Sallabery nord, Châteauguay; Gérard Bourque, journalier, 63, rue Saint-Laurent, appartement 4, Beauharnois; monsieur Daniel Poulin, journalier, 37A, Saint-Onge, Valleyfield; Daniel Garand, journalier, 28, chemin Larocque, Valleyfield; et madame

Germaine Mazerolle, ménagère, 350A, Sallabery nord, Châteauguay, sous la dénomination sociale « Église missionnaire Baptiste Landmark du Bon Berger ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Valleyfield dans le district judiciaire de Beauharnois.

*L'inspecteur général des
institutions financières*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2168-2224

43

Municipalité de Northfield

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance spéciale tenue le 25 mars 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 99 intitulé : « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Northfield, le 26 mars 1984

35796

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-MARIE CARPENTIER

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Louise Cécile Alice Bouchard

Par le certificat numéro 84-263 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Cécile Bouchard, née le 12 juin 1942, en celui de Marie Louise Cécile Alice Bouchard.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Ovide Cyrille Boulianne

Par le certificat numéro 84-264 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ovide Boulianne, né le 22 juin 1919, en celui de Joseph Ovide Cyrille Boulianne.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeanne Lisette Johanne Caron

Par le certificat numéro 84-265 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Lisette Caron, née le 26 octobre 1951, en celui de Marie Jeanne Lisette Johanne Caron.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Diane Raymonde Clément

Par le certificat numéro 84-275 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Raymonde Jacob, née le 4 août 1951, en celui de Marie Diane Raymonde Clément.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Carol Christian Dallaire

Par le certificat numéro 84-266 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Carol Ghislain Dallaire, né le 28 décembre 1948, en celui de Joseph Carol Christian Dallaire.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Josée D'Onofrio

Par le certificat numéro 84-267 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Giuseppina D'Onofrio, née le 26 février 1948, en celui de Josée D'Onofrio.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Wilfrid Arthur Marc Favreau

Par le certificat numéro 84-268 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Wilfrid Arthur Favreau, né le 6 mars 1946, en celui de Joseph Wilfrid Arthur Marc Favreau.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Fleming

Par le certificat numéro 84-278 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Slobodan Zivkovic, né le 27 décembre 1947, en celui de Robert Fleming.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Roland Georges Fontaine

Par le certificat numéro 84-274 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roland Georges Davignon, né le 6 juillet 1933, en celui de Joseph Roland Georges Fontaine.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Adjutor Lapointe

Par le certificat numéro 84-269 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Adjuteur Lapointe, né le 11 juin 1924, en celui de Adjutor Lapointe.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Leon Harold Lazerman

Par le certificat numéro 84-277 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Leon Harold Schnider, né le 23 septembre 1965, en celui de Leon Harold Lazerman.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Fred Michael Lutfy

Par le certificat numéro 84-270 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fouad Michel Litfy, né le 20 septembre 1962, en celui de Fred Michael Lutfy.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Khac Thanh Martin Luu

Par le certificat numéro 84-236 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Khac Thanh Luu, né le 7 août 1955, en celui de Khac Thanh Martin Luu.

Sainte-Foy, le 16 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Thérèse Ghislaine Morissette

Par le certificat numéro 84-271 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Giseline Morissette, née le 27 octobre 1931, en celui de Marie Thérèse Ghislaine Morissette.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Sophie Françoise Pleau

Par le certificat numéro 84-276 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Sophie, née le 9 juin 1920, en celui de Marie Sophie Françoise Pleau.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Paul-Henri Taschereau

Par le certificat numéro 84-272 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Aimé Henri Taschereau, né le 29 avril 1921, en celui de Joseph Paul-Henri Taschereau.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hermance Line Vallée

Par le certificat numéro 84-273 du 10 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Armance Obéline Vallée, née le 3 juillet 1925, en celui de Marie Hermance Line Vallée.

Sainte-Foy, le 17 mai 1984

44 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**Édouard Boudrias**

Prenez avis que Édouard Boudrias, domicilié au 760, rue Maturin-Durand, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Édouard Jean Boudrias.

Longueuil, le 17 mai 1984

35710-22-2 *Le requérant,*
ÉDOUARD BOUDRIAS

Joseph Sylvain Breton

Prenez avis que Joseph Sylvain Breton, domicilié au 95, rue Saulnier, Huntingdon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Sylvain LeFebvre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 15 mai 1984

35752-23-2 *Les procureurs du requérant,*
BLANCHARD, VINET, PLANTE & ASS.

Marie-Étienne Bujold

Prenez avis que Marie-Étienne Bujold, domicilié au 2, rue Dumoulin, Saint-Basile-le-Grand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Marie Bujold.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Beloeil, le 7 mai 1984

35738-23-2 *Les procureurs du requérant,*
MES BASTIEN & WILLIAMS

Marie-Diane Sophie Natacha Champoux

Prenez avis que Marie-Diane Sophie Natacha Champoux, domiciliée au 9360, rue Centrale, appartement 207, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Diane Sophie Natacha Laberge.

Montréal, le 18 mai 1984

35739-23-2 *Le procureur de la requérante,*
PIERRE LAFOREST, avocat

Micheline Chartrand

Prenez avis que Micheline Chartrand, domiciliée au 6732, boulevard Pie-IX, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline Tremblay.

Montréal, le 16 mai 1984

35753-23-2 *Les procureurs de la requérante,*
TOULET, BUSHET, TURGEON &
BLACKBURN

Jean Deraps

Prenez avis que Jean Deraps, domicilié au 8400, rue Chénier, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Deraspe.

Montréal, le 16 avril 1984

35788-23-2

Le procureur du requérant,
RICHARD CHASSÉ, *avocat*

Marie Rita Chantal Dubreuil

Prenez avis que Marie Rita Chantal Dubreuil, ménagère, domiciliée au 87, 15^e Avenue, Lac-Lapierre, Saint-Lin, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rita Chantal Morin.

Charlemagne, le 6 avril 1984

35673-22-2

Les procureurs de la requérante,
DUPONT & LANGLOIS

Fern Margaret Duke

Prenez avis que Fern Margaret Duke, domiciliée au 4045, avenue Northcliffe, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fern Margaret.

Montréal, le 24 mai 1984

35789-23-2

La requérante,
FERN MARGARET DUKE

Carméla Fournier

Prenez avis que Carméla Fournier, domiciliée au 1331, rue Saint-Georges, C.P. 486, Saint-Césaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaétane Fournier.

Saint-Césaire, le 18 mai 1984

35802-23-2

Le procureur de la requérante,
BRUNO CHABOT, *notaire*

Jean-Pierre Gagné

Prenez avis que Jean-Pierre Gagné, domicilié au 127, boulevard Taschereau nord, appartement 2, Sainte-Marie de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pyer Gagné.

Sainte-Marie, le 30 avril 1984

35656-22-2

Le requérant,
JEAN-PIERRE GAGNÉ

Marie Irène Edna Gagnon

Prenez avis que Marie Irène Edna Gagnon, domiciliée au 848, 5^e Rue, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Irène Edna Annie Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Val-d'Or, le 10 mai 1984

35803-23-2

Le procureur de la requérante,
DENIS LAVERGNE, *avocat*

David Lawrence Kraus et Jacob Henry Kraus

Prenez avis que David Lawrence Kraus et Jacob Henry Kraus, domiciliés au 2211, Gold, appartement 401, ville Saint-Laurent, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en ceux de David Lawrence Soloway et Jacob Henry Soloway.

Le changement n'affectera aucune autre personne que les requérants eux-mêmes.

Montréal, le 16 mai 1984

35711-22-2

Les procureurs des requérants,
KRAVITZ & KRAVITZ

Gabrielle Lavertu

Prenez avis que Gabrielle Lavertu, domiciliée au 24, Versailles, Victoriaville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaby Lavertu.

Arthabaska, le 18 mai 1984

35756-23-2

Le procureur de la requérante,
JOSÉE MORIN, *notaire*

Joseph Rémi Lizotte

Prenez avis que Joseph Rémi Lizotte, domicilié au 1667, Lac-Auger, Saint-Lin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph René Lizotte.

Charlemagne, le 19 avril 1984

35829-23-2 *Les procureurs de la requérante,*
DUPONT & LANGLOIS

John Chi-Chong Lo

Prenez avis que John Chi-Chong Lo, domicilié au 8215, rue Mongeau, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Chi-Chong Law.

LaSalle, le 16 avril 1984

35712-22-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN-MARC LAVALLÉE, *avocat*

Marie-Marthe

Prenez avis que Marie-Marthe, domiciliée au 389, rue Price ouest, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Marthe Gilbert.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 3 mai 1984

35754-23-2 *Le procureur de la requérante,*
ANNE-LOUISE GAUTHIER, *avocate*

Issie Morgenstern, Luba Morgenstern, Mark Morgenstern et Barry Morgenstern dits Morgen

Prenez avis que Issie Morgenstern, Luba Morgenstern, Mark Morgenstern et Barry Morgenstern dits Morgen, domiciliés au 2083, rue Bonin, ville Saint-Laurent, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de Morgenstern dit Morgen en celui de Morgan.

Montréal, le 17 mai 1984

35740-23-2 *Les procureurs des requérants,*
LIBERMAN, SEGALL,
FINKELBERG,
PELLETIER ET GREENSPOON

Marie Ursule Suzanne Néron

Prenez avis que Marie Ursule Suzanne Néron, domiciliée au 1761, rue Bédard, Vimont, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Ursule Suzanne Lucille Néron.

Laval, le 3 mai 1984

35755-23-2 *Les procureurs de la requérante,*
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU &
PLANTE

Miriam Carole Anne Poitevin

Prenez avis que Miriam Carole Anne Poitevin, domiciliée au 1378, de Montmorency, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Myriam Carole Anne Potvin.

Québec, le 25 mai 1984

35790-23-2 *Pour la requérante,*
RITA R. POTVIN

Yvan Rodrigue dit Duval

Prenez avis que Yvan Rodrigue dit Duval, domicilié au 1083, Saint-André, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvan Duval.

Ancienne-Lorette, le 14 mai 1984

35657-22-2 *Le requérant,*
YVAN RODRIGUE

Marie Joanne Roy

Prenez avis que Marie Joanne Roy, domiciliée au 3005, Beaupré, Lac-Saint-Augustin-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roxanne Mitchell.

Ce changement affectera également sa fille mineure Kathy Roy.

Québec, le 16 mai 1984

35713-22-2 *Le procureur de la requérante,*
CAROLE TÉTREAU, *avocate*

Marie Yvonne Suzie Saint-Hilaire

Prenez avis que Marie Yvonne Suzie Saint-Hilaire, domiciliée au 1265, des Gouverneurs, Sillery, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne Suzie Suzan Saint-Hilaire.

Sillery, le 15 mai 1984

35658-22-2

La requérante,
SUZIE SAINT-HILAIRE

Suzanne Sauro

Prenez avis que Suzanne Sauro, domiciliée au 7625, rue Garnier, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzanne Richer.

Montréal, le 28 mai 1984

35830-23-2

Les procureurs de la requérante,
CASTONGUAY, DEMERS ET GATTUSO

Wayne Stewart

Prenez avis que Wayne Stewart, étudiant, domicilié au 7440 de l'Épée, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Wayne Young.

Montréal, le 3 avril 1984

35674-22-2

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
& TSIMBERIS

Louise Tellier

Prenez avis que Louise Tellier, domiciliée au 905, de Maricourt, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maxime Tellier.

Longueuil, le 14 mai 1984

35659-22-2

La requérante,
LOUISE TELLIER

Lucie Titus

Prenez avis que Lucie Titus, mariée à Gérald Bourget, domiciliée au 666, boulevard des Laurentides, appartement 604, Pont-Viau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Bourget.

Laval, le 28 mai 1984

35804-23-2

Les procureurs de la requérante,
FORGUES, BELISLE, LACOMBE

Diane Verreault

Prenez avis que Diane Verreault, domiciliée au 6630, Sherbrooke ouest, appartement 1510, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Laferrière.

Ce changement n'affectera le nom d'aucune autre personne que la requérante.

Montréal, le 15 mai 1984

35675-22-2

Les procureurs de la requérante,
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-04-001731-44

SAKAE CHRISTINE OKUDA, demanderesse, contre GEORGIOS (GEORGE) DEROS, défendeur, et KOI-CHI HARA, mis en cause, et LE DIRECTEUR de la protection de la jeunesse du Centre de services sociaux Ville-Marie, mis en cause, ès qualités à Georgios (George) Deros, n'ayant ni domicile, ni résidence, ni bureau connu dans la province de Québec.

Assignment

Avis est, par les présentes, donné qu'une déclaration a été émise contre Georgios (George) Deros par la Cour supérieure, district de Montréal, no 500-04-001731-844, par la demanderesse Sakae Christine Okuda, et que ledit défendeur est tenu de comparaître au greffe de la Cour supérieure, district de Montréal, dans les trente (30) jours de la présente publication afin d'éviter que jugement ne soit rendu par défaut contre lui.

Une copie de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour à l'intention du défendeur.

Montréal, le 28 mai 1984

35838

Les procureurs de la demanderesse,
LIGHTSTONE, RIBACK

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

LES ARGOULETS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ARGOULETS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 mai 1984

35794

Le président,
ANDRÉ JOUBERT

ASSOCIATION DU DEUXIÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE LA PRESSE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DU DEUXIÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE LA PRESSE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 25 mai 1984

35818

Pour la compagnie,
MARCEL PÉPIN

BOUTIQUE LE TISONNIER J.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE LE TISONNIER J.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 28 mai 1984

35799

Le président,
JEAN MOUSSETTE

CENTRE D'AUTO ALAIN FAUCHER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE D'AUTO ALAIN FAUCHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 23 mai 1984

35777

Le président,
ALAIN FAUCHER

CENTRE DE DÉPANNAGE ST-MICHEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE DÉPANNAGE ST-MICHEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 avril 1984

35791

Pour la compagnie,
L. DUGAL

CENTRE DE RESSOURCES CULTURELLES ANGLOPHONES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE RESSOURCES CULTURELLES ANGLOPHONES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 22 mai 1984

35747

Pour la compagnie,
JAMES LOKEN

CINÉ-HAUTERIVE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CINÉ-HAUTERIVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 30 mai 1984

35831

Le secrétaire,
MARCELLIN IMBEAULT

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES STYX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES STYX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 25 mai 1984

35800

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE-ANTOINE RIVERIN

LES COPRODUCTIONS DE LA MARIAKECHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES COPRODUCTIONS DE LA MARIAKECHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 12 mai 1984

35812

La présidente,
CHRISTIANE POULIN

CORPORATION DES FÊTES DU 125^e DE LA VILLE D'ARTHABASKA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DES FÊTES DU 125^e DE LA VILLE D'ARTHABASKA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 18 mai 1984

35757

Le procureur de la compagnie,
JOSÉE MORIN, notaire

CORPORATION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE ST-PIERRE, ÎLE D'ORLÉANS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE ST-PIERRE, ÎLE D'ORLÉANS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Pierre, le 29 mai 1984

35813

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES ROUSSEAU

DIANE OFFICE & DRAFTING SERVICES INC. TRAVAUX DE SECRÉTARIAT ET DE DESSIN TECHNIQUE DIANE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DIANE OFFICE & DRAFTING SERVICES INC.—TRAVAUX DE SECRÉTARIAT ET DE DESSIN TECHNIQUE DIANE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 mai 1984

35748

Le procureur de la compagnie,
MICHAEL POLAK

DISTRIBUTION MUNICIPALE ET INDUSTRIELLE D.M.I. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTION MUNICIPALE ET INDUSTRIELLE D.M.I. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 11 avril 1984

35749

Le secrétaire,
EDDY BÉDARD

LES DISTRIBUTIONS P.L.Y. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS P.L.Y. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 1^{er} mai 1984

35758

Le secrétaire,
LANGIS TREMBLAY

DOLBEAU MÉTAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOLBEAU MÉTAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 16 mai 1984

35832

Le président,
JACQUES HUDON

**EASTERN CANADA FOREST PRODUCTS INC
LES PRODUITS FORESTIERS DE L'EST DU
CANADA INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EASTERN CANADA FOREST PRODUCTS INC—LES PRODUITS FORESTIERS DE L'EST DU CANADA INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Rouge, le 29 mai 1984

35833

Pour la compagnie,
AGATHE J. MATHESON

LES ENTREPRISES A.G.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES A.G.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 17 avril 1984

35778

Le procureur de la compagnie,
CAROLE BEAUCHAMP, notaire

LES ENTREPRISES LA-SKALA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES LA-SKALA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1984

35759

Le procureur de la compagnie,
SERGE R. WAINER

LES ENTREPRISES ROGER CAYER LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ROGER CAYER LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Aylmer, le 23 mai 1984

35779

Le procureur de la compagnie,
DANIEL LEBEL, notaire

LES GESTIONS HERVÉ LENCLUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GESTIONS HERVÉ LENCLUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 mai 1984

35814

Le procureur de la compagnie,
LYNE BOISVERT, avocate

IMMEUBLES BLEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLES BLEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 mai 1984

35780

Le procureur de la compagnie,
MICHEL VILLENEUVE, notaire

MAÇONNERIE G.A.B. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAÇONNERIE G.A.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Épiphanie, le 15 mai 1984

35792

Pour la compagnie,
DANIEL MORIN, C.A.

LANGUES-BEC, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LANGUES-BEC, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1984

35760

La présidente,
MARGARET COPELEY

J. OMER NAULT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J. OMER NAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 22 mai 1984

35751

Pour la compagnie,
GEORGETTE NAULT

LA LIBRAIRIE DES AUTEURS QUÉBÉCOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA LIBRAIRIE DES AUTEURS QUÉBÉCOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Rouge, le 23 mai 1984

35750

Le procureur de la compagnie,
ME RICHARD SEERS

LES ORDINATEURS OSBORNE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ORDINATEURS OSBORNE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 mai 1984

35795

Le président,
J.T. EVANS

LINGOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LINGOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 mai 1984

35815

Le procureur de la compagnie,
LYNE BOISVERT, avocate

LES PLACEMENTS RAMON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS RAMON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 mai 1984

35834

Les procureurs de la compagnie,
LÉTOURNEAU & STEIN, avocats

LES PLACEMENTS SOLVA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS SOLVA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 mai 1984

35816 *Le procureur de la compagnie,*
LYNE BOISVERT, avocate

MAURICE POIRIER PIÈCES D'AUTOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAURICE POIRIER PIÈCES D'AUTOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 11 mai 1984

35761 *Pour la compagnie,*
GABRIELLE POIRIER

PRODUITS MÉDICAMENTEUX MAC PHSU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODUITS MÉDICAMENTEUX MAC PHSU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1984

35781 *La présidente,*
LUU, QUYNH HOA

LES PRODUITS SYNTHÉTIQUES VERMIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUITS SYNTHÉTIQUES VERMIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 avril 1984

35762 *Le procureur de la compagnie,*
JOELLE SAINT-ARNAULT, avocate

**ROLESCO (CANADA) LIMITÉE
ROLESCO (CANADA) LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROLESCO (CANADA) LIMITÉE—ROLESCO (CANADA) LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 mars 1984

35793 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

SOCIÉTÉ NGOC-LONG LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ NGOC-LONG LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1984

35782 *Le secrétaire,*
TRANG, VAN TRUC

STATION J.C. SAILLANT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STATION J.C. SAILLANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 25 mai 1984

35783 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE DROUIN, notaire

TOUCHETTE, ST. PIERRE & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TOUCHETTE, ST. PIERRE & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dollard-des-Ormeaux, le 14 mai 1984

35801 *Pour la compagnie,*
COLLIN ST. PIERRE

U.F.O.-QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «U.F.O.-QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 1^{er} juin 1984

35817

Pour la compagnie,
MARC LEDUC

La raison sociale de la corporation issue de la fusion est « Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'incendie » et son siège social sera situé au 2001, route 112, St-Césaire, Québec.

Québec, le 29 mai 1984

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

43

Compagnies minières — Loi sur les**Avis divers****LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC.**

(Libre de responsabilité personnelle)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 05 17, à la compagnie « LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC. ».

Divisant le capital-actions.

43

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1177-2779

**Inspecteur général
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre
l'incendie
Fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre a approuvé, conformément à la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32), et après avoir pris son avis, la fusion intervenue entre la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Rouville & St-Hyacinthe d'une part et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Iberville St-Jean d'autre part.

Liquidation des compagnies — Loi sur la**Émile Beaulieu Inc.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée, les actionnaires de Émile Beaulieu Inc., tenue à Rivière-du-Loup, le 8 novembre 1983, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. R-22), et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Gérard A. Gendron, 148, rue Fraser, Rivière-du-Loup, a été nommé liquidateur.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1635-0704

43

**Progressive Loan Association of Montréal
(Loi sur les syndicats coopératifs)**

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat coopératif « Progressive Loan Association of Montréal », tenue à Montréal le 24 mars 1982, il a été résolu à l'unanimité que les affaires dudit syndicat soient liquidées et que celui-ci soit dissout en vertu de la Loi sur les syndicats coopératifs et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Donald Drew soit nommé liquidateur.

Québec, le 14 mai 1984

35784

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Siscoe Island Golf and Country Club Company Limited

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Siscoe Island Golf and Country Club Company Limited », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies en date du 18 avril 1950 avec siège social à Île-Siscoe, a été dissoute, le 23 mai 1984, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1143-3554*

43

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale de protection incendie de Neuville

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 412I du Code municipal, décrété la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de protection incendie de Neuville », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 14 mai 1984, par le village de Neuville et la paroisse de Pointe-aux-Trembles, autorisée par les Règlements numéros 129 et 90, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 23 mai 1984.

Conformément aux dispositions de l'article 412I, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 23 mai 1983

46

*Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY*

Régie intermunicipale des loisirs de Neuville

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 412I du Code municipal, décrété la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale des loisirs de Neuville », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 14 mai 1984, par le

village de Neuville et la paroisse de Pointe-aux-Trembles, autorisée par les Règlements numéros 127 et 91, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 22 mai 1984.

Conformément aux dispositions de l'article 412I, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 22 mai 1984

46

*Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY*

Énergie et Ressources

Cadastres

Village d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2215 et 2216 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: les lots 781-112, 781-113, 781-120 à 781-122, 781-130, 781-131 et une partie des lots 750, 781 et la partie restante des lots 781-108 à 781-111, 781-114, 781-119, 781-123, 781-128, 781-129, 781-134, 781-169 à 781-171, 781-178 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 24 avril 1984.

45

*Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264745*

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-336 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Remplacer: les lots 16-320 et 16-321 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263629

45

Canton de Bolton

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Le lot 1429-55 annulé par erreur le 22 août 1977 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil garde force et vigueur et son dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Bolton, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: Austin

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265653

45

Canton de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15-273 à 15-280 et 16A-127 à 16A-131 du rang XIII, sud-ouest en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 15-185 à 15-190, 15-192 à 15-197, 15-204, 16A-16 à 16A-19 et 16A-27 à 16A-29 du rang XIII, sud-ouest en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Chicoutimi, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264955

45

Ville de Drummondville (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 640 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1984

Remplacer: les lots 320, 321, 322, 323, 324, 386, 387, 388, 389, 390, 618 et une partie des lots 417, 418, 419, 420, 421, 616, 619 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1984

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264346

45

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 606-319, 606-320, 611-131, 611-132 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 606-74, 606-75, 606-76-1, 606-119, 611-114, 611-115, 611-119 et une partie des lots 606-76-2, 606-120 et 606-76 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264533

45

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 138-329 à 138-331 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 138-293 à 138-296 et une partie du lot 138-292 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265724

45

Canton de Howard

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 6-72, 6-73 et 6-93 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: Howard, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Saint-Adolphe-d'Howard

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263180

45

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3B-300 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Ajouter: le lot 3B-399 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Remplacer: le lot 3B-126 et une partie du lot 3B-150 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266248

45

Canton de Hunterstown

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 354-71 et 354-73 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 354-5, 354-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Hunterstown, canton de
Division d'enregistrement: Maskinongé
Municipalité: la paroisse de Saint-Alexis

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265362

45

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-442 et 58-443 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 58-387 et 58-388 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098377

45

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-437 à 58-439 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 58-412 à 58-414 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098055

45

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 291 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: les lots 42-6 à 42-15, 43-120 à 43-157, 44-152 et une partie des lots 42 à 44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098398

45

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 290 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: les lots 43-30 à 43-116, 43-118, 43-119, 44-68 à 44-151, 45-98 à 45-121, une partie des lots 43 à 45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098397

45

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 36-770 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Remplacer: les lots 36-769, 36-737-1 et une partie des lots 36-717, 36-718 et 36-737 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265570

45

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 308-138 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 308-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265165

45

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-268, 114-269, 115-330, 231-662, 231-663, 232-270, 232-271 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: les lots 114-81, 115-2, 115-244, 231-24, 231-151, 232-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264997

45

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 226-39 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Remplacer: les lots 226-19 et 226-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098163

45

Canton de Macpès

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 42A-1 à 42A-4, 42A-8, 42A-9, 42B-1, 42A-10, 42B-3 et une partie du lot 41B-4 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Cadastre: Macpès, canton de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la paroisse de Sainte-Blandine

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263356

45

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-64 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Remplacer: le lot 15-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098094

45

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1984

Remplacer: le lot 2024 et la partie restante du lot 1714A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097757

45

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1984

Remplacer: une partie des lots 1628-M, 1628-N, 1628-O, 1628-P et 1628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097254

45

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 885 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: le lot 45-17 et une partie du lot 45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098134

45

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44-199 et 44-200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Remplacer: les lots 44-130 à 44-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098021

45

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 886 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: le lot 53-1 et une partie du lot 53 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097662

45

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 887 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: les lots 19-91-A, 19-92-C, 19-92-B, une partie des lots 19-91, 19-92 et 19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096727

45

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5023 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 4740 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 098279

45

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5029 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: les lots 4335, 4336, 4363, 4364 et une partie des lots 4361 et 4362 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 098234

45

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5019 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: les lots 3608-147 à 3608-149, 3608-150-1 et une partie des lots 3608-150 et 3608 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097984

45

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 282-475 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 mars 1984

Remplacer: le lot 282-192-1 et une partie des lots 282-193, 282-199 et la partie restante des lots 282-192, 282-193-5 282-199-1, 282-199-1-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 mars 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097903

45

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-171 et 33-229 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 31-162 et 33-210 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098096

45

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-3-141, 35-4-194, 35-4-195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 35-3-96, 35-3-97, 35-4-130 à 35-4-132 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098059

45

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 33-230 à 33-233 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 33-152 à 33-155, et la partie restante du lot 33-151 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097642

45

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 33-234 à 33-239, 35-3-135 à 35-3-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 33-141 à 33-144, 33-221, 33-222, 35-3-91 à 35-3-94, 35-3-133, 35-3-134 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097500

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 33-226 à 33-228 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 33-132 à 33-134 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097372

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-293 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Remplacer: la partie restante des lots 109-267 et 109-268 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 16 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097923

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 40-261 à 40-274 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Remplacer: les lots 40-224 à 40-229, 40-232 à 40-237 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 16 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097442

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1106-245 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 1106-173, 1106-173-2, 1106-238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 24 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265537

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 923-210, 924-83 et 924-84 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265566

45

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-541 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1984

Remplacer: le lot 235-1-3, une partie des lots 235-1, 235-1-2 et 235-1-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1984.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097874

45

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 39-776 à 39-821, 40-208 à 40-273, 40-275 à 40-336, 41-183 à 41-268 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097976

45

Village de Pointe-Gatineau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 618 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Remplacer: les lots 4-87, 4-89 à 4-92 et une partie du lot 4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: Pointe-Gatineau, village de Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265015

45

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4630 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: le lot 3764-2 et une partie du lot 3764 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265051

45

Cité de Québec (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4614, 4615, 4616 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: les lots 2642, 2644 et la partie restante du lot 2645 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Louis)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263907

45

Ville de Rouyn

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65 du rang VII sud en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 16A du rang VII sud en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Rouyn, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265173

45

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1627 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 1183 et 1184 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: village de Saint-Émile

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264877

45

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 775-28 à 775-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: les lots 774-8 à 774-10 et une partie des lots 774-14, 774-15 et la partie restante du lot 774-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265657

45

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 557-9, 557-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 557-6, 557-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
 Division d'enregistrement: Québec
 Municipalité: la ville de Québec
 Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 265150

45

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 556 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Remplacer: le lot 50-64 et une partie des lots 50, 50-65, 55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
 Division d'enregistrement: Berthier
 Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 264240

45

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 78-579, 78-580 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: les lots 78-543, 78-544 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
 Division d'enregistrement: Chambly
 Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 265898

45

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 144-1043 à 144-1045 et 145-1261 à 145-1263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: les lots 144-838 à 144-844 et 145-914 à 145-920 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
 Division d'enregistrement: Chambly
 Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 265230

45

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 35-30, 35-31, 35-32, 35-33, 36-149, 36-150, 36-151, 37-72-1, 37-72-2, une partie des lots 35-36-2, 35-52, 35-53, 35-36, 36-153-2, 36-153 et la partie restante du lot 37-72 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
 Division d'enregistrement: Chambly
 Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 264469

45

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-1770 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 143-765, 143-766 et une partie du lot 143-767 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265193

45

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 143-1767, 143-1768, 143-1769 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 143-1613 à 143-1617, 143-1585-28, 143-1585-29, 143-1754 et une partie du lot 143-1585 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264875

45

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 522 et 523 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 174 et 175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264791

45

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 394-211, 394-237, 394-239, 394-241 à 394-244 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Ajouter: les lots 394-208 à 394-210, 394-238, 394-245 à 394-250 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 394-39, 394-114, la partie restante du lot 394-113, deux parties restantes du lot 394-67 et trois parties restantes du lot 394-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264437

45

Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 771 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: le lot 258-13 et une partie des lots 257, 258 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Saint-Césaire

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265181

45

Village de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 158-16 et 158-17 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 158-4 et deux parties du lot 158-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Césaire, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Saint-Césaire

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265561

45

Village de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 158-6 à 158-15 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 158-2 et de deux parties du lot 158-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Césaire, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Saint-Césaire

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265520

45

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-1-32 à 35-1-37 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 35-1-10 à 35-1-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098109

45

Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 620-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: le lot 620-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Saint-Édouard-de-Gentilly, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 1
Municipalité: la ville de Bécancour

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265451

45

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 42-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: le lot 42-2 et une partie du lot 42-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Saint-Étienne

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265649

45

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 45-317 à 45-334, 45-337 à 45-348 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266162

45

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 45-361 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266161

45

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 178-60-39 à 178-60-42, 178-68-9 à 178-68-16, 178-69-9 à 178-69-17, 178-70-9 à 178-70-15, 178-71-9 à 178-71-13, 178-78-4 à 178-78-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984.

Remplacer: les lots 178-60-23 à 178-60-25, 178-60-37, 178-60-38, 178-68-1 à 178-68-8, 178-69-1 à 178-69-8, 178-70-1 à 178-70-7, 178-71-2 à 178-71-6, 178-78-2, 178-78-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Cap-Rouge

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265213

45

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 6-320 et 6-321 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 6-250, 6-251 et 6-254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098423

45

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-321 à 5-349, 6-322 à 6-415 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 avril 1984

Remplacer: les lots 5-178 à 5-181, 5-187 à 5-192, 5-205, 5-206, 5-208, 6-194, 6-199 à 6-249, 6-252, une partie des lots 5-170, 5-176, 5-177, 5-182, 5-186, 5-193 à 5-195, 5-204, 5-207, 5-209, 5-210, 6-188 à 6-193, 6-195, 6-196, 6-198, la partie restante des lots 6-187, 6-250, 6-251 et les parties restantes du lot 6-254 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 avril 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098421

45

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1182 à 1189 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 553-9 à 553-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265527

45

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 827-66 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: le lot 827-51 et une partie du lot 827-52 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097814

45

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 815-204 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1984

Remplacer: les lots 815-167 et 815-168 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097722

45

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 101-24 et 101-25 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: les lots 101-7 et 101-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265180

45

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-535 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 63-242-1, 63-242 et une partie du lot 63-241 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265282

45

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-279 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Ajouter: les lots 109-280 et 109-281 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 109-243 et 109-244 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265281

45

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Le lot 587 est annulé et intégré au lot 30 qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1984

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265616

45

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 273-2645 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984

Remplacer: les lots 273-1868 et une partie des lots 273-1867, 273-1869 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1984.

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264369

45

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 317-297 et 317-298 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: les lots 317-271 et 317-272 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266015

45

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 993 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 528, 529 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265510

45

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 992 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 8 et 11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265441

45

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 991 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: les lots 241-27, 241-28, 241-29, 241-30, 243-55, 243-56 et une partie des lots 241, 243 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264042

45

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 409-372 et 409-373 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mars 1984

Remplacer: une partie des lots 409-326 à 409-329 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mars 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent
Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097969

45

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 494-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 494-7 à 494-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094539

45

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 76-46 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1984

Remplacer: le lot 76-17 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098052

45

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-6 du rang VI du canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 24-1 du rang VI du canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097549

45

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 810 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: les lots 690-1 à 690-3, 690-5, 690-6-1, 691-1 692-1, 692-2, 693-2, 693-4 à 693-6 et une partie des lots 690-6, 690 à 693, et la partie restante des lots 693-3 et 693-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098331

45

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 809 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 424 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098249

45

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41-292, 41-293 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Remplacer: les lots 41-26, 41-27 et une partie des lots 41-28, 41-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265102

45

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 128-213 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Ajouter: le lot 128-209 à 128-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 128-182 à 128-189 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984.

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265474

45

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 653-163 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: les lots 653-155-1, 653-155-2, 653-157, 653-158 et une partie du lot 653-155 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265389

45

Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 105-21, 105-25 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Ajouter: les lots 105-23, 105-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 105-3, 105-4, 105-10 à 105-13 et une partie des lots 105-1, 105-2 et 105-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Saint-Paul-d'Abbotsford, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264733

45

Paroisse de Saint-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 155-47 et 155-48 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 155-20 et 155-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: Saint-Paul

Québec, le 18 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264612

45

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 122-26 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: le lot 122-16 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 24 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266273

45

Village de Saint-Rémi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-124 et 35-125 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1984

Remplacer: les lots 35-46 et 35-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1984

Cadastre: Saint-Rémi, village de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: la ville de Saint-Rémi

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264897

45

Paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 672 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Remplacer: le lot 628-160-1-2 et une partie des lots 628-160-1, 628-160 et 628 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1984

Cadastre: Saint-Romuald-d'Etchemin, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Charny

Québec, le 17 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265425

45

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 170-201 et 170-202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Remplacer: les lots 170-160, 170-161, 170-162 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098119

45

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 63-259 à 63-266, 64-265 à 64-286, 66-162 à 66-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: les lots 63-250 à 63-258, 64-235 à 64-264, 66-136 à 66-161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098380

45

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 398-10 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: une partie du lot 398-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098829

45

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 372-101 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 372-37 et 372-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 27 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097795

45

Paroisse de Saint-Sulpice

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 16-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Saint-Sulpice, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Sulpice

Québec, le 30 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098226

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 33-144 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: les lots 33-26 et 33-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098087

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 393-54 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Ajouter: le lot 392-109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Remplacer: les lots 392-6, 392-7, 392-8, 393-3, 393-4 et 393-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 27 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097413

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 79-72 à 79-90 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Remplacer: les lots 79-61 à 79-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 27 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097344

Village de Sainte-Thérèse

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 83-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Remplacer: le lot 83-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Annuler: le lot 82-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 avril 1984.

45

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097213

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 576-51 à 576-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: les lots 576-27 à 576-34 et 576-39 à 576-45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée,
Québec, le 16 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265034

45

Paroisse de Saint-Tite

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 308-10 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1984

Cadastre: Saint-Tite, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la paroisse de Saint-Tite
Québec, le 25 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265372

45

Paroisse de Verchères

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 200-139 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Remplacer: le lot 200-134 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1984

Cadastre: Verchères, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: Verchères

Québec, le 30 avril 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265463

45

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un**Ville de Val-d'Or**

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Val-d'Or s'adressera au Parlement, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une Loi ayant pour objet:

1. de ratifier les règlements adoptés par la ville de Val-d'Or, avant le 6 juin 1983, et qui n'ont pas été publiés conformément à la loi ou précédés d'un avis de motion complet, afin qu'ils soient réputés être en vigueur et avoir force de loi depuis la date de leur adoption ou, le cas échéant, depuis celle de leur approbation définitive dans le cas où ils ont été soumis à une ou plusieurs approbations;

2. de décréter qu'aucune irrégularité ou illégalité ne pourra être soulevée à l'encontre desdits règlements du fait qu'ils n'ont pas été publiés ou précédés d'un avis de motion complet, conformément à la loi.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer sans délai le directeur de la législation de l'Assemblée nationale à l'adresse ci-dessous: Directeur de la législation, Assemblée nationale, Hôtel du Parlement, bureau 126, Québec, QC, G1A 1A4.

Val-d'Or, le 25 mai 1984

Les procureurs de la
ville de Val-d'Or,
ST-JULIEN, TESSIER & ASSOCIÉS

35776

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL RELAIS JEUNE EST

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 16 février 1984, convertissant « LA CORPORATION DE LA VILLA DION », constituée le 15 juillet 1968, dont les objets sont similaires à ceux d'un établissement institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE D'ACCUEIL RELAIS JEUNE EST ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est au 84, rue Saint-Germain est, Rimouski dans le district judiciaire de Rimouski.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1253-1695

43

Soumissions — Demandes de

Ville de Black-Lake (Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Black-Lake» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 285 000 \$ d'obligations de la ville de Black-Lake datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 27 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 285 000 \$

Année	Capital
23 juillet 1985	16 000 \$
23 juillet 1986	18 000
23 juillet 1987	20 000
23 juillet 1988	23 000
23 juillet 1989	26 000
23 juillet 1989	182 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Black-Lake s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 404 — 285 000 \$ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 27 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 27 juin 1984 à 17 h, à l'hôtel de ville, 350, rue Saint-Hubert, ville de Black-Lake, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Black-Lake, comté de Frontenac, le 30 mai 1984

Le secrétaire-trésorier,
RÉJEAN MARTIN

Hôtel de ville
350, rue Saint-Hubert
ville de Black-Lake
comté de Frontenac, QC G0N 1A0
téléphone: 423-2773, code 418

35835

Ville de Saint-Léonard

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Léonard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 600 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Léonard datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 26 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 2 600 000 \$

Année	Capital
23 juillet 1985	260 000 \$
23 juillet 1986	291 000
23 juillet 1987	323 000
23 juillet 1988	360 000
23 juillet 1989	378 000
23 juillet 1990	335 000
23 juillet 1990	653 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Léonard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1146 — 30 000 \$; 1181 — 86 000 \$; 1200 — 344 000 \$; 1205 — 155 000 \$; 1242 — 375 000 \$; 1255 — 326 000 \$; 1265 — 9 000 \$ renouvellements d'emprunt; 1686 — 60 000 \$ aménagement d'un stationnement; 1698 — 100 000 \$ achat de machineries et équipements; 1700 — 310 000 \$ réfection de piscines extérieures; 1706 — 50 000 \$ fonds de subventions; 1730 — 150 000 \$ honoraires professionnels; 1732 — 450 000 \$ expropriation de lots; 1733 — 155 000 \$ achat de machineries et équipements.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 26 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 26 juin 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, ville de Saint-Léonard, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Léonard, le 28 mai 1984

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE

Hôtel de ville
8400, boulevard Lacordaire
ville de Saint-Léonard, QC H1R 3B1
téléphone: 321-7630, code 514

35836

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan (Rousseau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Roch-de-

l'Achigan» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 391 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 26 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 391 000 \$

Année	Capital
23 juillet 1985	13 000 \$
23 juillet 1986	14 000
23 juillet 1987	15 000
23 juillet 1988	17 000
23 juillet 1989	18 000
23 juillet 1989	314 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Roch-de-l'Achigan ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 108 — 300 \$; 113-A-72 — 55 000 \$; 115-1972 — 42 693 \$; 119-1972 — 57 992 \$; 120-1972 — 26 400 \$; 121-72 — 92 396 \$; 123-1973 —

20 550 \$; 127-74 — 75 669 \$ renouvellements d'emprunt; 225-1984 — 20 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 26 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 26 juin 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 30, rue Docteur-Wilfrid-Locat, paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, comté de Roussseau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, comté de Roussseau, le 29 mai 1984

Le secrétaire-trésorier,
PHILIPPE RIOPELLE

Hôtel de ville
30, rue Docteur-Wilfrid-Locat
paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan
comté de Roussseau, QC J0K 3H0
téléphone: 588-2211, code 514

35837

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000095-831

S. 650-18-000004-844

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau du 101, 1^{re} Avenue ouest, Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre JEAN-PAUL PATRY & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau à R.R. no 1, Amos, district

d'Abitibi, et JEAN-PAUL PATRY, domicilié et résidant à R.R. no 1, Amos, district d'Abitibi, défendeurs.

1. « Le lot dix-sept, subdivision du lot originaire numéro trente-neuf (39-17) du rang Neuf (rg 9) du cadastre officiel pour le canton de Figuerly, division d'enregistrement d'Abitibi;

2. Un emplacement de forme rectangulaire faisant partie du lot numéro trente-neuf (39 ptie) du rang Neuf (rg 9) du cadastre officiel pour le canton de Figuerly, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur en front sur le chemin du rang par cent pieds (100 pi) de profondeur et borné comme suit: à l'ouest, en front, par la ligne est dudit chemin du rang; à l'est par le lot 39-17; au nord par une ligne parallèle à la ligne sud de la route Amos-Val-d'Or (route 111) et passant à cinq cent quarante-cinq pieds (545 pi) de cette dernière, ou par ledit lot 39-17; et au sud par une ligne parallèle à cette ligne sud de ladite route 111 et passant à sept cent quarante-cinq pieds (745 pi) de cette dernière ou par l'emplacement à l'item 3 ci-après;

3. Un emplacement de forme rectangulaire faisant partie du lot numéro trente-neuf (39 ptie) du rang Neuf (rg 9) du cadastre officiel pour le canton de Figuerly, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant deux cents pieds (200 pi) de profondeur et borné comme suit: à l'ouest, en front, par la ligne est dudit chemin du rang; à l'est par ledit lot 39-17; au nord par une ligne parallèle à la ligne sud de ladite route 111 et passant à sept cent quarante-cinq pieds (745 pi) de cette dernière, ou par l'emplacement décrit à l'item 2 ci-dessus; et au sud par une ligne parallèle à cette ligne sud de ladite route 111 et passant à neuf cent quarante-cinq pieds (945 pi) de cette dernière, ou par le résidu dudit lot 39;

4. Un emplacement de forme rectangulaire faisant partie du lot numéro trente-neuf (39 ptie) du rang Neuf (rg 9) du cadastre officiel pour le canton de Figuerly, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur en front sur le chemin du rang par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, et borné comme suit: à l'ouest, en front, par la ligne est dudit chemin du rang; à l'est par une ligne parallèle à cette ligne est dudit chemin du rang et passant à cent vingt-cinq pieds (125 pi) de cette dernière; au nord par une ligne parallèle à la ligne sud de ladite route 111, et passant à neuf cent quarante-cinq pieds (945 pi) de cette dernière, et au sud par une ligne parallèle à cette ligne sud de ladite route 111, et passant à mille cent vingt-cinq pieds (1 125 pi) de cette dernière.

Les bâtisses dessus construites étant exclues. »

La mise à prix est fixée à 787,05 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment

de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétentio n par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CLAUDE TURPIN (MME)

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 23 mai 1984

35819

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000005-834 C.S.A.
415-18-000025-843 Shérif Arth.

CAISSE POPULAIRE DE KINGSEY-FALLS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 401, Marie-Victorin, Kingsey-Falls, district d'Arthabaska, partie demanderesse, contre RODRIGUE BOUGIE, domicilié et résidant à R.R. no 1 (rang Mondou), Warwick, district d'Arthabaska, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Sainte-Élisabeth-de-Warwick, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Warwick, comme faisant partie du lot trois cent soixante-quatorze (ptie 374) mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi), plus ou moins et mesures anglaises. Cet emplacement est borné comme suit: en front, au sud-ouest, par le chemin public et de tous les autres côtés par le résidu du lot 374 appartenant à Alcide Bougie. Le côté sud-est dudit emplacement est situé à environ quatre cents pieds (400 pi) du lot 375 dudit rang et cadastre appartenant à André Letendre; avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 7 750,00 \$, soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 22 mai 1984

35763

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000064-849 C.S.A.
415-18-000026-841 Shérif Arth.

LA CAISSE POPULAIRE STE-VICTOIRE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 150, rue Notre-Dame ouest, Victoriaville, demanderesse, contre RENÉ CARRIGNAN, garagiste, demeurant et domicilié au 114, avenue des Chênes, Victoriaville, défendeur, et ME PIERRE POIRIER, LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain bâti, situé dans la ville de Victoriaville, avenue des Chênes, no 114, désigné sous les numéros cinquante-sept, subdivision deux cent trente-huit et cinquante-huit, subdivision deux cent quatre-vingt-dix (57-238 et 58-290) au cadastre officiel modifié du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire; ensemble la maison y érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 9 782,75 \$, soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 25 Mai 1984

35764

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 200-05-002688-831 C.S.Q.
415-18-000021-842 Shérif Arth.

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, QC, G1V 4P2, demanderesse, contre ALDO SVALDI, domicilié et résidant au 312, rue Mgr-Bourget, Beloeil, QC, J3G 3L7, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« 1. Une terre située dans le Premier Rang du canton de Bulstrode, municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Blandford, connue et désignée au cadastre officiel dudit canton de Bulstrode comme étant une partie du lot numéro soixante-huit (ptie 68), contenant toute la largeur dudit lot numéro soixante-huit sur vingt arpents de profondeur et bornée comme suit: en avant, au sud, au chemin du Deuxième Rang, en arrière, au nord, à Gérard Richard ou représentants et des deux autres côtés, à l'est et à l'ouest, à Joseph Svaldi, sans bâtisse. Sauf et à distraire de ladite terre, un emplacement situé au coin sud-ouest de la terre ci-dessus désignée et étant une autre partie du lot numéro soixante-huit du Premier Rang du cadastre officiel du canton de Bulstrode, ledit emplacement étant à prendre à partir de la ligne séparative des lots numéros soixante-sept et soixante-huit, et de là, mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur en front au sud de même qu'en arrière, au nord par une profondeur des côtés est et ouest de cent vingt-cinq pieds (125 pi), le tout étant borné comme suit: en front, au sud, par le chemin du Deuxième Rang, d'un côté, à l'ouest, par une partie dudit lot numéro soixante-sept appartenant à Joseph Svaldi, en arrière, au nord et du côté est, par une autre partie dudit lot numéro soixante-huit ci-dessus désignée et appartenant à l'emprunteur. Cette distraction résulte d'un acte de vente par Paul-Émile Vézina à Arthanase Beauvillier, reçu devant Hervé Boudreau, notaire, le huit septembre mil neuf cent soixante-neuf et enregistré au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, le 10 septembre 1969, sous le numéro 160204.

2. Une terre située dans le Deuxième Rang du canton de Bulstrode, connue et désignée au cadastre officiel dudit canton de Bulstrode, pour le Deuxième Rang, comme étant la moitié est du lot numéro quatre-vingt-cinq (½ est 85) et bornée comme suit: des deux bouts, au nord et au sud, au cordon des rangs, d'un côté, à l'est, au lot numéro quatre-vingt-quatre et de l'autre côté, à l'ouest, à la demie ouest du lot numéro quatre-vingt-cinq appartenant à Gérard Bélair, avec la maison

et les autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La demie est du lot numéro quatre-vingt-cinq étant sujette à un bail consenti en faveur de la Société Québécoise d'Initiatives Pétrolières, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, le 6 août 1976, sous le numéro 195794. L'emprunteur s'engage à remettre au prêteur toutes indemnités pouvant lui devenir dues en vertu du bail en faveur de la Société Québécoise d'Initiatives Pétrolières, ci-haut mentionné.

3. Une terre située dans le Deuxième Rang du canton de Bulstrode, connue et désignée au cadastre officiel dudit canton de Bulstrode pour le Deuxième Rang comme étant le lot numéro quatre-vingt-six (86), prenant aux deux bouts au cordon des rangs, du côté ouest au lot numéro quatre-vingt-cinq appartenant à Gérard Bélair et du côté ouest au lot numéro quatre-vingt-sept appartenant à Bruno Goupil, à distraire dudit lot un emplacement, avec maison et autres bâtisses dessus construites, réservé par monsieur Paul-Émile Vézina, ledit emplacement à prendre à l'est de la ligne de monsieur Bruno Goupil (lot 87), et de là, mesurant, mesures anglaises, trois cent cinquante pieds (350 pi) en front au nord de même qu'en arrière, au sud, par une profondeur de trois cents pieds (300 pi) dans les lignes est et ouest, ledit emplacement distraint étant borné comme suit: en front, au nord, par le chemin de front du Deuxième Rang, du côté ouest, par une partie du lot quatre-vingt-sept appartenant à Bruno Goupil, en arrière, au sud et du côté est, par le résidu dudit lot.

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Louis-de-Blandford dans le Deuxième Rang du canton de Bulstrode, mesurant trois arpents ou neuf chaînes de largeur sur la profondeur des terres dudit Deuxième Rang, soit vingt-huit arpents, le tout plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du canton de Bulstrode (Deuxième Rang), comté d'Arthabaska, comme étant le lot numéro quatre-vingt-huit et la partie longitudinale ouest du lot numéro quatre-vingt-sept (88 et ptie O. 87) et bornée comme suit: au nord, au chemin public dudit rang, au sud par le fronteau des terres du Troisième Rang, à l'est par une partie du lot numéro quatre-vingt-sept appartenant à Bruno Goupil ou représentants et à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-neuf. Sauf et à distraire de ladite terre un terrain avec bâtisses dessus construites, appartenant à Roger Vézina ou représentants et mesurant trois cent dix pieds (310 pi) de largeur dans les lignes nord et sud par deux cent soixante-dix pieds (270 pi) de profondeur dans les lignes est et ouest, à prendre le long du chemin public et voisin de la partie du lot numéro quatre-vingt-sept appartenant à Bruno Goupil ou représentants.

Tous ces immeubles avec les vingt-six (26) cages à gestation dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à 22 454,25 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, avocat

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 18 mai 1984

35765

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000311-835
S. 350-18-000004-847

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MARTIN, 140, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, comté et district de Beauce, demanderesse, contre GASTON ROY, Saint-Martin, Beauce, et PIERRE TARDIF, Saint-Martin, Beauce, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

«Un emplacement de terrain situé à Saint-Martin, Beauce-Sud, connu et désigné comme étant une partie des lots numéros soixante-quatre et soixante-cinq (ptie 64 et ptie 65), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Trois (rg 3), canton de Jersey, division d'enregistrement de Beauce; mesurant en front et en arrière, une largeur de cent quarante-quatre pieds (144 pi), sur une profondeur des deux autres côtés de cent dix pieds (110 pi), mesures anglaises; bornes: à l'est, au chemin public du rang; au nord: à partie 65, rang 3, de Jersey, propriété de Louida Bilodeau, ou représentants; et des côtés sud et ouest: au terrain, partie 64, rang 3, Jersey, propriété de Gilles Poulin ou représentants; avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le terrain présentement décrit se trouvant pour une largeur de 133 pieds sur le lot 64, et 11 pieds sur le lot 65.»

La mise à prix est fixée à 3 484,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 25 mai 1984 35797

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000539-831
760-18-000010-844

CAISSE POPULAIRE DE VAUDREUIL, 455, boulevard Roche, Vaudreuil, partie demanderesse, contre ROSAIRE LANDRY et DAME ALICE LEDUC LANDRY, 1286, chemin du Fleuve, Les Cèdres, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur le chemin du Fleuve, Les Cèdres, comté de Soulanges, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres, comme étant: le lot numéro six de la subdivision officiel du lot originaire numéro cent quarante-cinq (145-6), mesurant quatorze pieds et neuf dixièmes de pied (14,9 pi) et cinquante-neuf pieds et cinq centièmes de pied (59,05 pi) de largeur en front dans sa ligne sud-est, cent cinq pieds et soixante-six centièmes de pied (105,66 pi) de largeur en arrière dans sa ligne nord-ouest sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (169,9 pi) dans sa ligne sud-ouest et cent soixante et onze pieds et sept dixièmes de pied (171,7 pi) dans sa ligne nord-est, contenant en superficie quinze mille cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (15 198,3 pi²). Toutes les mesures ci-haut données sont en mesures anglaises, plus ou moins; avec bâtisses dessus y érigées. Tel que le tout se trouve ce jour et sujet à la servitude en faveur de Gatineau Power Co. suivant acte enregistré à Soulanges sous le numéro 49746 et sujet aux servitudes en faveur d'Hydro-Québec suivant acte enregistrés à Soulanges sous les numéros 27909 et 59761.

2. Un terrain vague ayant front sur le chemin du Fleuve à Les Cèdres comté de Soulanges, faisant partie du lot connu et désigné sur le lot numéro cent quarante-cinq (ptie 145) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres mesurant soixante-six pieds et quatre dixièmes de pieds (66,4 pi) mesurés le long du chemin public, de largeur par toute la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public (chemin du Fleuve) et le fleuve Saint-Laurent et borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par le chemin public, en arrière, vers le sud-est, par le fleuve Saint-Laurent et des deux côtés, vers le sud-ouest et le nord-est, par d'autres parties dudit lot 145. La ligne sud-ouest de l'emplacement ci-haut décrit est la continuation en ligne droite de la ligne de division entre les lots 145-6 et 145-7 du même cadastre. Toutes les mesures ci-haut décrites sont en mesures anglaises, plus ou moins. Tel que le tout se trouve ce jour et sujet à la servitude en faveur de Gatineau Power Co suivant acte enregistré à Soulanges sous le numéro 49746 et sujet aux servitudes en faveur d'Hydro-Québec suivant acte enregistré à Soulanges sous les numéros 27909, 55768 et 59761.

La mise à prix est fixée 35 842,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 16 mai 1984 35742

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos T-2439-79
760-18-000050-79

LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL en vertu d'au moins une des lois suivantes: Loi concernant l'impôt sur le revenu, Loi sur le régime de pensions du Canada et Loi sur l'assurance-chômage, 1971, partie demanderesse, contre JAMES J. SMITH JR., 1960, Augustin-Cantin, Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« Une ferme vacante ayant front sur la route numéro trois (3) dans la ville de Léry, comté de Châteauguay, province de Québec, mesurant environ quatre arpents et demi (env. 4,5 arp) de largeur à l'avant au nord-ouest et à l'arrière au sud-est, sur vingt et un arpents et un dixième (21,1 arp) de profondeur sur sa ligne latérale nord-est, et vingt et un arpents et six dixièmes (21,6 arp) de profondeur sur sa ligne latérale sud-ouest, ayant une superficie totale d'environ quatre-vingt-quinze arpents et soixante-dix-huit centièmes (env. 95,78 arp) et constituée comme suit:

a) Une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-six (ptie 346) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay; bornée à une extrémité, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-six, propriété d'Hydro-Québec (anciennement Canadian High Heat and Power Company), à l'autre extrémité, au sud-est, par une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-neuf, décrite ci-dessous au paragraphe c; d'un côté, au nord-est, par une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-cinq, auxdits plan et livre de renvoi officiels, et de l'autre côté, au sud-ouest, par cette partie du lot originaire numéro trois cent quarante-sept décrite ci-dessous au paragraphe b. Ladite partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-six (ptie 346) ainsi bornée, mesurant en largeur sept dixièmes d'arpent (0,7 arp) à son extrémité nord-ouest, huit dixièmes d'arpent (0,8 arp) à son extrémité sud-est, environ dix-sept arpents et un dixième (env. 17,1 arp) de profondeur le long de sa limite nord-est, environ dix-sept arpents et deux dixièmes (env. 17,2 arp) le long de sa limite sud-ouest, ayant une superficie d'environ douze arpents et quatre-vingt-six centièmes (env. 12,86 arp);

b) Une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-sept (ptie 347) auxdits plan et livre de renvoi officiels, bornée à une extrémité, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-sept, propriété d'Hydro-Québec; à l'autre extrémité, au sud-est, par une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-neuf décrite ci-dessous au paragraphe c, d'un côté, au nord-est, par cette partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-six décrite ci-dessus au paragraphe a, et de l'autre côté, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-neuf décrite ci-dessous au paragraphe c. Ladite partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-sept (ptie 347) ainsi bornée, mesurant en largeur deux arpents et trois dixièmes (2,3/arp) à son extrémité nord-ouest, deux arpents et deux dixièmes (2,2 arp) à son extrémité sud-est, environ dix-sept arpents et deux dixièmes (env. 17,2 arp) de profondeur le long de sa limite nord-est, dix-sept arpents et quatre dixièmes (17,4 arp) le long de sa limite sud-ouest, ayant une superficie d'environ trente-huit

arpents et quatre-vingt-douze centièmes (env. 38,92 arp);

c) Une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-neuf (pties 346, 347, 349) auxdits plan et livre de renvoi officiels, bornée partiellement à une extrémité, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-neuf, propriété d'Hydro-Québec, et partiellement par cette partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-six décrite ci-dessus au paragraphe a, et partiellement par cette partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-sept décrite ci-dessus au paragraphe b; à l'arrière, au sud-est, par une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze et cent quatre-vingt-seize, auxdits plan et livre de renvoi officiels, partiellement d'un côté, au nord-est, par cette partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-sept décrite ci-dessus au paragraphe b, et partiellement par une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-cinq, auxdits plan et livre de renvoi officiels, et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro trois cent cinquante auxdits plan et livre de renvoi officiels. Ladite partie dudit lot originaire numéro trois cent quarante-neuf (ptie 349) ainsi bornée, mesurant en largeur un arpent et cinq dixièmes (1,5 arp) jusqu'à une profondeur d'environ dix-sept arpents et quatre dixièmes (17,4 arp) mesurée à sa limite nord-est, s'élargissant ensuite au nord-est et ayant une largeur de quatre arpents et cinq dixièmes (4,5 arp) sur une profondeur de quatre arpents (4 arp) mesurée à sa limite nord-est, la profondeur totale de sa limite sud-ouest étant d'environ vingt et un arpents et six dixièmes (env. 21,6 arp), ayant une superficie d'environ quarante-quatre arpents (env. 44 arp). »

La mise à prix est fixée à 15 794,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le ONZIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 7 mai 1984

35743

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Bedford
 No 460-05-000032-842
 S. 460-18-000307-841

LA CAISSE POPULAIRE DE ROXTON FALLS, ayant son bureau principal, à Roxton-Falls, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES M.V.B. ROXTON FALLS LTÉE, VICTOR et MARTHE BEAUCHEMIN, tous du 190, rue Notre-Dame, Roxton-Falls, partie demanderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une propriété connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Roxton-Falls comme étant une partie non subdivisée des lots nos quatre cent quinze, quatre cent seize, quatre cent dix-sept et quatre cent dix-huit (pties 415, 416, 417 et 418), cette propriété mesurant dans son ensemble deux cent quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (249,5 pi) sur son côté nord-ouest, trois cent six pieds (306 pi) sur son côté sud-est, trois cent quatre pieds et quatre dixièmes (304,4 pi) sur son côté sud-ouest et deux cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes (293,7 pi) sur son côté nord-est et contient une superficie totale de quatre-vingt mille trois cent soixante-trois pieds carrés (80 363 pi²) en mesures anglaises; cette propriété est bornée comme suit: au nord-ouest par le lot no 414-1; au sud-est par les lots 419 ruelle, 420 et 421-1; au sud-ouest par le lot no 155; et au nord-est par le lot no 624 rue; le tout avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, comprenant un commerce de restaurant-bar-salon avec ameublement et équipement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 24 549,67 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,
 ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Granby, le 24 mai 1984

35820

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-013530-835
 S. 460-18-000282-846

IMPRIMERIE CANADIENNE GAZETTE INC., division de Southam, ayant un bureau au 180, avenue Ibérica, cité de Candiac, district de Montréal, partie demanderesse, contre RAOUL RACINE, homme d'affaires, résidant et domicilié au 11, rue Bergeron, cité de Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision officielle du lot originaire deux cent vingt-quatre (224-1) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford; ledit lot contient cent six mille deux cent soixante-quatre pieds carrés (110 264 pi²) en superficie; moins et à distraire dudit lot 224-1, la partie vendue au ministère de la Voirie du Québec aux termes d'un acte de vente reçu devant Lindor Tétreault, notaire, le 6 février 1970, et enregistré à Shefford sous le no 193929, savoir: une lisière de terrain de figure irrégulière, montrée par les lettres A-B-C-D-A sur un plan préparé par Gaétan Lebrun, a.-g., en date du 3 avril 1968, située au nord-est de la route actuelle, à prendre d'une partie de la subdivision un du lot deux cent vingt-quatre (224-1) du rang III du cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford; bornes: ladite lisière de terrain étant bornée au nord-est par le résidu dudit lot 224-1 appartenant à Raoul Racine, au sud-est par la subdivision deux du lot deux cent vingt-quatre (224-2), au sud-ouest par la route actuelle; mesures: ladite lisière de terrain mesurant dans sa ligne nord-est quatre-vingt-sept pieds (87 pi) de A à B, cent soixante-dix-huit pieds (178 pi) de B à C, laquelle ligne est parallèle et distance de vingt-cinq pieds (25 pi) de la ligne centrale de la nouvelle route; mesurant dans sa ligne sud-est cinq pieds (5 pi) de C à D; superficie: contenant en superficie sept cent

quatre-vingt-douze pieds carrés (792 pi²) ou vingt-deux millièmes d'arpent carré (0,022 arp²); mesures anglaises; en conséquence, le terrain présentement hypothéqué et borné comme suit: au nord par le lot 310 dudit cadastre, au sud-est par le lot 22402 dudit cadastre, et vers le sud-ouest par le chemin public en son nouveau tracé; le tout avec toutes les constructions y érigées et plus spécialement une maison portant le numéro d'immeuble 11, rang Bergeron est, Granby, et avec toutes les servitudes y attachées. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 16 384,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 24 mai 1984 35821

Chicoutimi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000014-840

CAISSE POPULAIRE DE CHICOUTIMI-NORD, ayant un bureau au 2212, rue Roussel, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, demanderesse, contre GILLES DUTIL et MADELEINE GAGNON, domiciliés et résidant au 148, rue Giffard, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, district de Chicoutimi, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot numéro douze A (lot no 12-A), Quatrième Rang (rg 4) est du cadastre officiel du canton de Falardeau, division d'enregistrement de Chicoutimi, partie sud-

ouest de la rivière Saguenay, lequel terrain est de forme irrégulière et mesure cent soixante et onze pieds (171 pi) du côté nord, et des côtés nord-est et sud-est, en front sur le chemin privé, trois lignes coupées mesurant respectivement cinquante-sept pieds (57 pi), cent trois pieds et deux dixièmes (103,2 pi) et cent vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (125,9 pi) pour un total de deux cent quatre-vingt-six pieds et un dixième (286,1 pi), et est compris dans les bornes et limites suivantes: au nord-est et au sud-est par un chemin privé, au sud-ouest par la chute à Galais et au nord-ouest par le terrain de Raymond Lapointe ou représentants; avec et y compris droit de passage à pied et en voiture et de toute façon, à perpétuité, dans un chemin privé partant du rang Quatre est Falardeau, pour se rendre au terrain ci-haut décrit. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 2 214,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 27 avril 1984 35744

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000011-846

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, demanderesse, contre LUDGER BRADET, domicilié au 172, rang 5, Saint-Ambroise, comté de Chicoutimi, QC, G0V 1R0, défendeur.

Une ferme sise et située en la paroisse de Saint-Ambroise, comté de Dubuc, étant et se composant de tout ce lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Bourget sous le numéro quarante-six (no 46) dans le rang Cinq (rg V) dudit canton; avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit lot de terre, savoir:

1. à une servitude souscrite par Phydime Bradet en faveur de la Compagnie électrique du Saguenay, pour la pose, le maintien et l'entretien d'une ligne de distribution d'énergie électrique, suivant acte reçu devant Daniel Langlois, notaire, le 19 juillet 1949, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 15 août 1949 sous le no 96359;

2. à un droit de passage à perpétuité, à pied et en voiture, souscrit respectivement par Ludger Bradet en faveur de Claude Turcotte, aux termes d'un acte de vente reçu devant Paul Bouchard, notaire, le 22 mai 1961, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 15 juillet 1961, sous le no 168636, par Ludger Bradet en faveur de Roland Gauthier, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Jules Gauthier, notaire, le 31 mai 1968, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 5 juin 1968, sous le no 215858, par Ludger Bradet en faveur d'André Fillion, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Louis-J. Fortin, notaire, le 2 septembre 1970, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 15 septembre 1970, sous le no 233541, et par Ludger Bradet en faveur de Jean-Guy Ouellet, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Louis Brown, notaire, le 23 juillet 1973, sous le no 15 des minutes de son répertoire, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 24 juillet 1973, sous le no 264468.

Sauf à distraire cependant de cedit lot de terre, savoir:

A) Un lopin de terre ou emplacement mesurant trois cents pieds (300 pi) de l'est à l'ouest, sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi) du nord au sud, borné au nord par le petit lac Labonté et de tous les autres côtés par des parties résiduelles dudit lot appartenant au vendeur, Ludger Bradet, aux termes d'un certain acte de vente souscrit par ce dernier en faveur de Claude Turcotte, reçu devant Paul Bouchard, notaire, le 22 mai 1961, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 15 juillet 1961, sous le numéro 168636;

B) Les parties de celui vendues par Ludger Bradet au ministère de la Voirie du Québec, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Antonio Boily, notaire, le 22 avril 1958, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 28 avril 1958, sous le numéro 145413;

C) Un lopin de terre ou emplacement mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur de l'est à l'ouest, côté nord, cinquante pieds (50 pi) aussi de largeur de l'est à l'ouest, côté sud sur toute la profon-

deur qu'il peut y avoir du nord au sud, et est borné au nord par le petit lac Labonté, au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot dont il forme partie; et à l'est par un chemin commun, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Jules Gauthier, notaire, le 31 mai 1968, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 5 juin 1968, sous le no 215858;

D) Un lopin de terre ou emplacement mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, borné au nord par le grand lac Labonté, à l'est par une partie du même dit lot, propriété de Guy Ouellet ou représentants au sud par le chemin d'accès de ce terrain, et à l'ouest par une autre partie dudit même lot, propriété de M. Simard ou représentants, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Louis-J. Fortin, notaire, le 2 septembre 1970, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 15 septembre 1970, sous le no 233541; et

E) Un lopin de terre ou emplacement mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses limites ouest et est, par cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses limites nord et sud, mesures anglaises, et borné vers l'est par le grand lac Labonté, vers le sud par le terrain de Jean-Marie Tremblay ou représentants, vers l'ouest par un chemin privé, et vers le nord par le terrain de Roland Gauthier ou représentants, aux termes d'un certain acte de vente reçu devant Louis Brown, notaire, le 23 juillet 1973, sous le no 15 des minutes de son répertoire, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chicoutimi, le 24 juillet 1973, sous le no 264468.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 6 231,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 27 avril 1984

35745

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000159-82
S. 655-18-000008-840

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre J.P. LECLERC LTÉE et JEAN-PAUL LECLERC, défendeurs.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante du lot originaire du bloc huit (bloc 8-60) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, ville de Hauterive, comté de Saguenay. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1068, rue Lestrat Baie-Comeau (secteur Mingan).

La mise à prix est fixée à 12 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 14 mai 1984

35766

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001552-820

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant arrêté

1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre ALAN JOHNSON, domicilié et résidant à route rurale numéro 3, Wakefield, province de Québec, et DEBORAH LELACHE JOHNSON, domiciliée et résidant à route rurale numéro 3, Wakefield, province de Québec, partie défenderesse.

L'immeuble connu et désigné comme étant constitué d'une partie du lot un A (ptie 1A), situé dans le Cinquième Rang (rg 5) du canton de Wakefield, selon le cadastre dudit canton. Le terrain mesure deux cent vingt-six pieds (226 pi) sur sa limite est, qui donne sur la route de la Gatineau, cent trente-sept pieds (137 pi) sur sa limite ouest, et quarante pieds sur sa limite sud, le tout, plus ou moins. Il est borné comme suit: à l'est par la route de la Gatineau, au sud par un chemin de vingt pieds (20 pi) de largeur, à l'ouest et au nord par d'autres parties du lot un A (pties 1A) appartenant autrefois à James Prichard ou ses représentants; avec les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances; en l'état où le tout se trouve actuellement, avec, à son profit et à sa charge, toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant. » Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Alan Johnson et Deborah Lelache Johnson.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre mille trente-huit dollars et treize centins (4 038,13 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 24 mai 1984

35767

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000409-832

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire en vertu de la Loi sur les banques du Canada, ayant une succursale au 425, boulevard Saint-Joseph, Hull, province de Québec, district de Hull, partie demanderesse, contre RÉGINALD TAYLOR PFEIFFER, domicilié à La Pêche, canton de Wakefield, province de Québec, partie défenderesse.

« Une partie du lot deux A, situé dans le Deuxième Rang (rg II, ptie 2A), lequel lot figure au cadastre du canton de Wakefield, comté de Gatineau, province de Québec, et tel qu'il est indiqué par les lettres A, B, C, D, E, F et G jointes par une ligne rouge sur un plan, dressé par Marcel Ste-Marie, arpenteur-géomètre, daté du 10 juin 1968 et conservé par lui en minute sous le numéro N-2778, copie dudit plan étant annexée à chacun des trois originaux des présentes après avoir été reconnue conforme et signée par les parties. D'après le plan susdit, le terrain est délimité comme suit: partant du point A, où se trouve une vieille tige en fer marquant l'angle sud-est du lot 2A-7; de là, en longeant la ligne de division des lots 2A (non subdivisé) et 2A-7 dans un relèvement nord treize degrés cinquante-six minutes ouest (N.13°56'O.), une distance de cinquante-trois pieds et deux dixièmes (53,2 pi) jusqu'au point B, où se trouve une tige en fer; de là, dans un relèvement sud quatre-vingt-sept degrés cinquante-six minutes est (S.87°56'E.), une distance de trois cent cinquante-cinq pieds et sept dixièmes (355,7 pi) jusqu'au point C, où se trouve une tige en fer; de là, dans un relèvement sud soixante-cinq degrés trente-huit minutes est (S.65°38'E.), une distance de cent pieds et six dixièmes (100,6 pi), jusqu'au point D, où se trouve une tige en fer; de là, dans un relèvement sud vingt-trois degrés cinquante-neuf minutes est (S.23°59'E.), une distance de cent cinquante-deux pieds et huit dixièmes (152,8 pi), jusqu'au point E, où se trouve une tige en fer, située du côté droit d'un passage; de là, en longeant la limite ouest d'un passage, dans un relèvement sud vingt-quatre degrés dix minutes ouest (S.24°10'O.), une distance de soixante-deux pieds et six dixièmes (62,6 pi), jusqu'au point F, où se trouve une tige en fer; de là, dans un relèvement nord, soixante-dix-huit degrés douze minutes ouest (N.78°12'O.), une distance de quatre cent cinquante-quatre pieds et huit dixièmes (454,8 pi), jusqu'au point G, où se trouve une tige en fer, laquelle est située sur la ligne de division des lots 2A (non subdivisé) et 2A-8; de là, en longeant la ligne de division des lots 2A (non subdivisé) et 2A-8, dans un relèvement nord treize degrés trente minutes ouest (N.13°30'O.), une distance de cent neuf pieds et cinq dixièmes (109,5 pi), jusqu'au point A, soit le point de départ.

La parcelle de terrain décrite ci-dessus a une contenance de deux acres et vingt-cinq millièmes (2,025 ac), plus ou moins, et elle est bornée comme suit: au nord et au nord-est par une partie du même lot, soit la partie non subdivisée du lot 2A; à l'est par une partie de la partie non subdivisée du lot 2A, qui constitue un passage; à l'est par une partie du lot 2A (non subdivisé) et à l'ouest par une partie des lots 2A-8 et 2A-7.

Avec les droits, circonstances et dépendances y rattachés; sous réserve d'une servitude de droit de passage au profit des subdivisions 2A-29 et 2A-30, laquelle doit s'exercer sur une lisière de terrain de cinquante pieds (50 pi) de largeur, délimitée à l'ouest par la ligne DE, sur le plan ci-joint. Ce passage donne accès au passage indiqué sur le plan. Toutes les distances apparaissant dans la description qui précède sont en mesures anglaises, et tous les relèvements sont astronomiques.

Cet immeuble étant la propriété de M. Réginald Taylor Pfeiffer ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et dix-neuf centimes (3 782,19 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LÉBLANC

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 24 mai 1984

35768

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000047-830

LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FIDÉLITÉ, partie demanderesse, contre MARCEL LEGRIS, JACQUELINE GALARNEAU et BERNARD DERIGER, parties défenderesses.

Premier immeuble: un immeuble connu et désigné comme étant composé:

a) Du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire deux cent cinquante-six B (256-B-2), quartier Quatre (Q. IV), aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

b) du lot deux cent cinquante-sept A (257-A), quartier Quatre (Q. IV) aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

c) du lot deux cent cinquante-sept B (257-B), quartier Quatre (Q. IV) aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

d) du lot deux cent cinquante-huit A (258-A), quartier Quatre (Q. IV) aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

e) du lot deux cent cinquante-huit B (258-B), quartier Quatre (Q. IV) aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

f) du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire deux cent cinquante-cinq B (255-B-3), quartier Quatre, (Q. IV) aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

Avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, rue Laval, numéro 72, cité de Hull, province de Québec.

Deuxième immeuble: un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre cent cinquante-six (456) dans le quartier Trois (Q. III) aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, contenant en superficie trois mille cent vingt-cinq pieds carrés (3 125 pi²), mesures anglaises; avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, rue Laval, numéro 81, municipalité de Hull, province de Québec; avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble.

Troisième immeuble: un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision officielle du lot originaire deux cent cinquante-cinq B (255-B-1) dans le quartier Quatre (IV) aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec; avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, rue Kent, numéro 27, municipalité de Hull, ville de Hull, province de Québec; avec et sujet à toutes les servitudes actives et

passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble. »

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent soixante-deux mille six cent soixante-quinze dollars et cinquante centins (162 895,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, local 1.380, Hull, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 24 mai 1984

35822

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000294-82

LUCIEN VAILLANT, cultivateur, domicilié et résidant sur le chemin Lamarche, paroisse de Saint-Alexandre, municipalité de Limbour, district judiciaire de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre MARIO THÉRIAULT, homme d'affaires, domicilié et résidant au 741, boulevard Saint-Joseph, cité et district de Hull, province de Québec, et LÉO A. LAFONTAINE, rentier, domicilié et résidant au 2, rue Renaud, ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, et DENIS ROCHELEAU, pharmacien, domicilié et résidant au 151, boulevard Riel, cité et district de Hull, et LES ENTREPRISES LATHERO INCORPORÉ, corporation dûment constituée, ayant son siège social au 741, boulevard Saint-Joseph, cité et district de Hull, province de Québec, partie défenderesse.

« Tout cet immeuble propriété de Les Entreprises Lathero Inc. de forme irrégulière situé dans la municipalité de Touraine, province de Québec, au sud-ouest de l'intersection des chemins Lamarche et Taché, plus particulièrement connu et désigné comme suit: un immeuble étant connu et désigné comme étant le lot numéro un A (1-A), rang Neuf (rg IX), canton de Hull, division d'enregistrement de Gatineau; avec circons-

tances et dépendances sujet à toutes les servitudes actives ou passives, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble. Et comprenant un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision d'une partie du lot 1 A, rang IX, de figure régulière, borné vers le nord par le chemin Taché, vers l'est par le chemin Lamarche, vers le sud et vers l'ouest par le lot 1A non subdivisé, mesurant sept cent cinquante pi (750 pi, soit 228,6 m) vers le nord et vers le sud, mille pieds (1 000 pi, soit 304,8 m) vers l'est et vers l'ouest; contenant en superficie sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix pieds carrés (749 970 pi², soit 69 675,54 m²). Cet immeuble étant connu comme étant la subdivision officielle un du lot originaire un A (1A-1), rang Neuf (rg 9), canton de Hull; à distraire dudit immeuble:

a) Tout cet immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (ptie 1A) du Neuvième Rang (rg IX) du canton de Hull, contenant environ vingt-sept (27) acres en superficie et pouvant être décrit comme suit: commençant à un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots numéros un A (1A) et deux A (2A) avec la limite sud du chemin séparant les rangs Neuf et Dix (rgs IX et X) dudit canton; de ce point, dans une direction est, sur une distance d'environ sept cent soixante pieds (760 pi), longeant la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rgs IX et X), jusqu'à un point situé sur la rive ouest du ruisseau et formé par la rencontre de la rive ouest dudit ruisseau et la limite sud dudit chemin public; de ce point, dans une direction sud et ensuite, sud-ouest, longeant la rive ouest dudit ruisseau jusqu'à un point situé sur la rive ouest dudit ruisseau et formé par la rencontre de la rive ouest dudit ruisseau avec la ligne séparative des lots numéros un A (1A) et deux A (2A) du Neuvième Rang (rg IX) dudit canton; de ce point, dans une direction nord, sur une distance d'environ deux mille cent trente-huit pieds (2 138 pi), jusqu'au point de commencement; et borné comme suit: au nord par le chemin public; à l'est et au sud par la rive ouest dudit ruisseau; à l'ouest par partie du lot numéro deux A (ptie 2A) du Neuvième Rang (rg IX) dudit canton, mesures anglaises, plus ou moins. Cedit immeuble étant partie la propriété du vendeur Lucien Vaillant;

b) Tout cet immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (ptie 1A) du Neuvième Rang (rg IX) du canton de Hull, pouvant être délimité comme suit: au sud par une ligne située à cinq pieds (5 pi) au sud de la pompe à eau; à l'est par une ligne située à cent vingt-six pieds (126 pi) à l'est de la pompe à eau; à l'ouest par une ligne située à deux cent trente-deux pieds (232 pi) à l'ouest de la pompe à eau; au nord par la ligne formée par la limite sud des hautes eaux du ruisseau; et borné comme suit: au sud, à l'est et à l'ouest par autres parties du même lot; au nord par le ruisseau susdit. Cedit immeuble demeurant la propriété du vendeur Lucien Vaillant;

c) Tout cet immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (ptie 1A) du Neuvième Rang (rg IX) du canton de Hull, et délimité comme suit: commençant à un point situé à sept cent cinquante pieds (750 pi) à l'ouest du chemin Lamarche; sur la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rgs IX et X) dudit canton; de ce point, dans une direction sud, sud-est, approximativement à angle droit; sur une distance de trois cents pieds (300 pi) jusqu'à un point; de ce point, dans une direction ouest approximativement à angle droit, jusqu'à un point situé sur la rive est dudit ruisseau; de ce point, dans une direction nord, longeant la rive est dudit ruisseau, jusqu'à un point formé par la rencontre de la rive est dudit ruisseau avec la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rgs IX et X) dudit canton; de ce point, dans une direction est, longeant la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rgs IX et X) dudit canton, jusqu'au point de commencement; et borné comme suit: au nord par le chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rgs IX et X); à l'est par partie du lot numéro un A (1A); à l'ouest par la rive est du ruisseau; au sud par partie du lot numéro un A (1A), ledit immeuble étant la propriété de Lucien Vaillant. »

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six mille six cent quinze dollars (6 615,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 25 mai 1984

35823

Mingan

Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District de Mingan
Nos T-8298-82
650-18-000027-833

SA MAJESTÉ LA REINE, demanderesse, contre HÔTEL PAQUET LTÉE, débitrice-saisie, et les IMMEUBLES R.J.B.L. INC., tierce-saisie, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent quatre du lot originaire bloc A (A-104) au livre de renvoi officiel du cadastre du canton de Babel, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 19, rue Plante, Port-Cartier. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 10 920,00 \$, soit 25 % du montant de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi qui est de 0,84, et payable en argent ou par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, palais de justice, Sept-Îles, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
JEAN-ROCK LEVESQUE

Roger Bérubé & Ass., huissiers
619, Brochu, local 101
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-5267

35769

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008550-830

DENIS AVEINE, commerçant, domicilié et résidant au 5, 12^e Avenue, parc des Érables, Auteuil, district de Montréal, demandeur, contre PANTELIS DRAKOPOULOS, anciennement résidant au 5735-A, Esplanade, ville et district de Montréal, mais présentement de domicile inconnu, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard des Laurentides, Auteuil, ville de Laval, connu et désigné

comme une partie de subdivision trois du lot originaire dix-sept (17-pte 3), du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, province de Québec, mesurant deux cent cinq pieds (205 pi) vers le nord-est, cent quatre pieds (104 pi) vers le sud-est, deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) vers le sud-ouest, cent trois pieds et trois dixièmes de pied (103,3 pi) vers le nord-ouest, pour une superficie d'environ vingt-deux mille trois cent cinquante pieds carrés (22 350 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-est par l'autre partie du lot 17-3; vers le sud-est par les lots 17-2-1-21 et 17-2-1-22; vers le sud-ouest par une partie du lot 17, boulevard des Laurentides; et vers le nord-ouest par la rivière des Mille Îles; avec la bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 8995, dudit boulevard des Laurentides. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, et notamment avec le sujet à la servitude de passage en faveur de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose, créée aux termes de l'acte de vente reçu devant J. Armand Auclair, notaire, le vingt-quatre mai 1960, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 146938. Le tout tel que démontré entouré d'un tracé rouge entre les lettres A-B-C-D-A, sur un plan préparé par Yves Gascon, arpenteur-géomètre, en date du 8 août 1979. »

La mise à prix est fixée à 10 400,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 mai 1984

35805

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015454-836

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre GASTON BUREAU, domicilié et résidant au 1059, Michel-Moreau, Boucherville, district de

Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Boucherville, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze (14-20) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, division d'enregistrement de Chambly; avec bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 1059, rue Michel-Moreau. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de la Partie de Première Part, mais sujet à une servitude d'utilité publique en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et de la Compagnie d'électricité Shawinigan, créée aux termes d'un acte enregistré à l'endroit susdit sous le numéro 214628. »

La mise à prix est fixée à 15 427,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le ONZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 29 mai 1984 35806

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013167-802

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre MARILYN ROMOFF, résidant et domiciliée au 1453, promenade Franklin, Chomedey, Laval, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Franklin, dans la ville de Saint-Martin, province de Québec, lequel terrain est connu et désigné comme étant la subdivision cent un du lot soixante-six (66-101) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Martin. Ce terrain mesure cinquante-cinq pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 1453 de la rue Franklin.

Sous réserve d'une servitude au profit de la Compagnie de téléphone Bell de Canada, accordant à ladite compagnie le droit d'installer ses poteaux, fils, câbles, etc., le tout tel qu'il est établi dans l'acte de servitude reçu par H. Vinet, notaire, le seize juin mil neuf cent cinquante-huit, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le numéro 122799.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, y rattachés, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 15 550,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 mai 1984

35785

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012286-835

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE LONGUEUIL, corporation légalement constituée en vertu de la loi, ayant son siège social au 90, boulevard Sainte-Foy, Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre STAVROS CARLIS, domicilié et résidant au 8082, rue de l'Épée, Montréal, district de Montréal, et LES MAISONS L.G.D. INC., corporation légalement constituée en vertu de la loi, ayant son bureau principal au 3974, Grand-Boulevard, Saint-Hubert, district de Montréal, et GÉRARD PERRON, entrepreneur général, domicilié et résidant au 3974, Grand-Boulevard, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Mountainview, ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros trois mille six cent quatre-vingt-trois (3683), trois mille six cent quatre-vingt-quatre (3684), trois mille six cent quatre-vingt-cinq (3685), trois mille six cent quatre-vingt-six (3686) et trois mille six cent quatre-vingt-sept (3687) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (102) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly; avec bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 3340 à 3352 dudit boulevard Mountainview, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 42 263,45 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le ONZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 mai 1984

35807

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005232-838

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre SUCCESSFUL CREATIONS (CANADA) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 9961, rue Saint-Vital, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le boulevard Saint-Vital dans la ville de Montréal-Nord, ledit terrain étant constitué de:

a) la redivision six cent trente-quatre du lot originaire quatre-vingt-deux (82-634) figurant au cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, et mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur sur cent soixante-dix pieds (170 pi) de profondeur.

b) la redivision six cent trente-cinq du lot originaire quatre-vingt-deux (82-635) figurant au cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur sur cent soixante-dix pieds (170 pi) de profondeur.

c) la demie nord-ouest de la subdivision cinq cent soixante-neuf (subdivision officielle) du lot originaire quatre-vingt-deux (82-1/2 N.-O.569) figurant audit cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant douze pieds six pouces (12 pi 6 po) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur et bornée comme suit: à l'avant, au sud-ouest, par le boulevard Saint-Vital; à l'arrière, au nord-est, par une partie du lot 82-596; d'un côté, au nord-ouest, par le lot 83-635 décrit ci-dessus; et de l'autre côté, au sud-est, par le reste dudit lot 82-569 figurant au même cadastre.

Avec le bâtiment érigé sur le terrain, et portant le numéro 9961 du boulevard Saint-Vital.

Sous réserve des servitudes de droit de passage et d'interdiction de construire, le tout tel qu'il est décrit plus amplement dans l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1764960.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, et sous réserve des servitudes apparentes ou non apparentes, actives ou passives, s'y rattachant, sans exception.»

La mise à prix est fixée à 105 076,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 mai 1984

35786

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-008606-822

M. LACHAPELLE, COURTIER EN IMMEUBLES INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 13, rue Notre-Dame, Repentigny, district de Joliette, demanderesse, contre **F.G. CONSTRUCTION LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 7730, boulevard Perras, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur le boulevard Perras, Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quarante-sept de la resubdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante et un (141-347) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies; avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 7730, boulevard Perras, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 35 103,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 mai 1984

35809

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-047603-829

VILLE DE MONTRÉAL, corps politique légalement institué, ayant son siège social en son hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre **PIERRE DAGENAIS**, domicilié et résidant au 6032, Waverly, ville et district de Mont-

réal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Masson à Montréal, connu et désigné comme étant composé du lot numéro cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-109) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-de-la-Visitation; avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 3470, rue Masson, Montréal, dont les murs sud-ouest et nord-est sont mitoyens. »

La mise à prix est fixée à 19 536,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 mai 1984

35810

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-024108-792

VILLE DE PIERREFONDS, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 11072, boulevard Gouin ouest, Pierrefonds, district de Montréal, demanderesse, contre **AVALON CONSTRUCTION INC.**, corporation dûment constituée, ayant son bureau au 785, rue Plymouth, ville Mont-Royal, district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Le lot deux cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-200) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève (4861 à 4871, boulevard Saint-Charles). »

La mise à prix est fixée à 53 779,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 mai 1984

35811

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-053448-838

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES FERON INC., corps politique, dûment incorporé, ayant un bureau au 2252, rue Saint-Antoine, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre JOHN PRENDERGAST, résident et domicilié au 2639, Rushbrooke, Pointe-Saint-Charles, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Une propriété située à Montréal, connue et désignée au cadastre de la paroisse de Montréal comme étant constituée de:

a) la partie sud-ouest du lot trois mille trois cent dix-huit (ptie S.-O. 3318), mesurant six pieds six pouces (6 pi 6 po) de largeur sur toute la profondeur dudit lot, et bornée comme suit: à l'avant par la rue Rushbrooke; à l'arrière par une ruelle (lot 3399-25); d'un côté, au sud-ouest, par le lot 3319; et de l'autre côté, au nord-est, par le reste du lot 3318;

b) la partie nord-est du lot trois mille trois cent dix-neuf (ptie N.-E. 3319), mesurant douze pieds (12 pi) de largeur sur toute la profondeur du lot, et bornée comme suit: à l'avant par la rue Rushbrooke; à l'arrière par une ruelle (lot 3399-25); d'un côté, au nord-est, par le lot 3318; et de l'autre côté, au sud-ouest par le reste du lot 3319.

Toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les constructions érigées sur le terrain, à savoir, une maison portant le numéro 2639 de la rue Rushbrooke, maison dont le mur nord-est est mitoyen.

En l'état où le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve de la part de la partie de seconde part, ci-après désignée la propriété de la seconde part. »

La mise à prix est fixée à 8 491,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 mai 1984

35787

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000015-842

JULIEN, TREMBLAY & ASSOCIÉS, avocats, 1600, boulevard Gaboury, Mont-Joli, partie demanderesse, contre PLO-BEC INC., JEAN-CLAUDE DESROSIERS, ÉLIZABETH LANGLOIS-DESROSIERS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Partie du lot numéro un de subdivision du numéro soixante-deux (ptie 62-1), partie du lot numéro deux de resubdivision du numéro un de subdivision du numéro soixante-deux (ptie 62-1-2), partie du lot numéro soixante-deux (ptie 62) et partie du lot numéro un de resubdivision du numéro un de subdivision du numéro soixante-deux (62-1-1) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, plus amplement désignées comme suit, dans la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Asselin, arpenteur-géomètre, en date du deux juillet mil neuf cent soixante-seize, savoir: partant du point d'intersection, point A sur le plan, de la limite sud de la route no 10 et la ligne séparative entre les lots 62 et 63, de là, suivant la limite sud de la route no 10 dans une direction de 359°50' sur une distance de quatre-vingts pieds (80,0 pi) jusqu'au point B; de là, dans une direction 79°24' sur une distance de soixante-dix-sept pieds et trois dixièmes (77,3 pi) jusqu'au point C; de là, suivant la ligne séparative entre les lots 62-1-1 et 62-1-3 dans une direction de 45°36' sur une distance de six pieds et deux dixièmes (6,2 pi)

jusqu'au point D; de là, suivant la ligne séparative entre le lot 62-1 et les lots 62-1-3, 62-1-4, 62-1-5, 62-1-6, 62-1-7, 62-1-8, 62-1-9, 62-1-10 et 62-1-11 dans une direction de 5°06' sur une distance de cinq cents pieds et un dixième (500,1 pi) jusqu'au point E; de là, suivant la ligne séparative entre les lots 62-1-11 et 62-1 dans une direction de 315°18' sur une distance de quatre-vingt-six pieds (86,0 pi) jusqu'au point F; de là, dans une direction de 227°02' sur une distance de quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) jusqu'au point G; de là, suivant la limite sud de la route no 10 dans une direction de 359°50' sur une distance de cent quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (185,9 pi) jusqu'au point H; de là, suivant la ligne séparative entre les lots 62 et 60; dans une direction de 47°10' sur une distance de six cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes (667,5 pi) jusqu'au point I; de là, suivant la limite nord-ouest de la route no 132, dans une direction de 166°31' sur une distance de six cent cinquante-deux pieds et trois dixièmes (652,3 pi) jusqu'au point J; de là, suivant la ligne séparative entre les lots 62 et 63, dans une direction de 226°43' sur une distance de huit cent soixante-dix-huit pieds et un dixième (878,1 pi) jusqu'au point A, point de départ. Cette parcelle de terrain contient une superficie de trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente et un pieds carrés (384 331 pi²), mesures anglaises, et est située dans la municipalité de Sainte-Luce.

Une parcelle de terrain faisant partie du lot numéro soixante-trois (ptie 63) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, et pouvant être plus explicitement décrite comme suit: de figure triangulaire, bornée vers le nord-est par le lot 62-1-1, vers le sud par une partie du lot 63, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 63; partant d'un point C situé à une distance de trente pieds et trente-trois centièmes (30,33 pi) au sud-est de la limite sud-est du chemin du Fleuve et mesurée suivant la limite séparative des lots 62-1-1 et 63; de là, vers le sud-est suivant ladite limite; une distance de cent huit pieds et six dixièmes (108,6 pi) jusqu'au point E; de là, vers l'ouest une distance de vingt-neuf pieds et quarante-quatre centièmes (29,44 pi) jusqu'au point D; de là, vers le nord-ouest distance de quatre-vingts pieds et trente-six centièmes (80,36 pi) jusqu'au point C, point de départ. Cette parcelle de terrain contient une superficie de trois cent quatre-vingt-neuf pieds carrés et un dixième (389,1 pi²). Cette parcelle de terrain est décrite dans une description technique préparée par monsieur Yvon Boulanger, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 1977.

Sauf et à distraire des immeubles ci-dessus: Une parcelle de terrain faisant partie du lot numéro un de resubdivision du numéro un de subdivision du numéro soixante-deux (ptie 62-1-1) au cadastre officiel de la

paroisse de Sainte-Luce, municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, et pouvant être plus explicitement décrite comme suit: de figure triangulaire, bornée vers le nord-ouest par le chemin du fleuve, vers le nord-est par le lot 62-1-1 ptie, vers le sud-ouest par une partie du lot 63, mesurant treize pieds et six dixièmes (13,6 pi) le long du chemin du fleuve, vingt-trois pieds et trente-cinq centièmes (23,35 pi) vers le nord-est, trente pieds et trente-trois centièmes (30,33 pi) vers le sud-ouest le long de la limite séparative des lots 62-1-1 et 63. Cette parcelle de terrain contient une superficie de cent cinquante et un pieds carrés et cinq dixièmes (151,5 pi²).

Avec, en plus, la servitude active et passive inhérente audit immeuble et notamment le droit de passage suivant, savoir: Un droit de passage sur une lisière de terrain de douze pieds (12,0 pi) servant de chemin et courant le long de la ligne de division entre les lots 62 et 63, tel que réservé dans l'acte de vente par Onésime Tanguay à dame Georges-Rodolphe Bouchard, passé devant Joseph-Eudore Couture, notaire, le 13 août 1921, et enregistré à Rimouski, sous le numéro 49752, mentionné dans les actes de vente enregistrés à Rimouski sous les numéros 122986 et 185693.

À distraire également des immeubles ci-dessus la partie du lot un de la subdivision officielle du lot soixante-deux (62-P-1) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, municipalité de Sainte-Luce, mesurant huit pieds (8 pi) de largeur nord-sud par une profondeur est-ouest de cent vingt pieds (120 pi), mesures anglaises, bornée au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot appartenant à Élisabeth Langlois, et au nord-ouest par Anne-Marie Roy aux lots 62-1-5 et 62-1-6 dudit cadastre.

À distraire des immeubles ci-haut désignés un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, de forme irrégulière, borné au nord-ouest par une partie du lot 62, au nord-est par le lot 60, au sud-est par une partie du lot 62 et au sud-ouest par une partie du lot 62 et une partie du lot 62-1, mesurant cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinquante-huit centièmes (194,58 pi, soit 59,31 m) vers le nord-ouest, cent pieds (100 pi, soit 30,48 m) au nord-est, cent quarante-quatre pieds et six dixièmes (144,6 pi, soit 44,07 m) au sud-est, deux cent trente et un pieds et cinquante-huit centièmes (231,58 pi, soit 70,59 m) au sud-ouest, contenant en superficie vingt-trois mille neuf cent soixante-douze pieds carrés et neuf dixièmes (23 972 pi², ou 2 227 m²), circonstances et dépendances. Cedit terrain est connu et désigné comme étant une partie du lot soixante-deux (ptie 62) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce.

À distraire également un terrain connu et désigné comme étant la subdivision officielle douze de la subdivision officielle un du lot originaire soixante-deux (lot:

62-1-12) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, municipalité de Sainte-Luce, comté de Rimouski.

À distraire également un lot de terre connu et désigné sous le numéro dix de la subdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro soixante-deux (62-1-10) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce-de-Lessard, dans le comté de Rimouski, province de Québec, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt-trois pieds (123 pi) dans la ligne nord-est et cent dix-sept pieds (117 pi) dans la ligne nord-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins, avec en plus circonstances et dépendances et également une lisière de terrain étant connue comme partie du lot onze de la subdivision du lot un de la subdivision du lot soixante-deux (62-1-11) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, mesurant dix pieds (10 pi) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, plus ou moins, borné au nord à la route, à l'est au résidu du lot 62-1-11, au sud au lot 62-1 et à l'ouest au lot 62-1-10.

Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, composé d'un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot soixante-deux (ptie 62) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, mesurant cent quatre-vingt-seize pieds et soixante-six centièmes (196,66 pi, soit 59,94 m) au nord-ouest, deux cents pieds (200 pi, soit 60,96 m), cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinquante-huit centièmes (194,58 pi, soit 59,31 m) au sud-est et deux cents pieds (200 pi, soit 60,96 m) au sud-ouest, borné au nord-ouest par l'ancienne route numéro 10, au nord-est par une partie du lot 60, au sud-est par une partie du lot 62, propriété d'Élizabeth Langlois-Desrosiers, et au sud-ouest par une partie du lot 62-1 et par le lot 62-1-11, contenant en superficie vingt-huit mille sept cent soixante-cinq pieds carrés et deux dixièmes (28 765,2 pi², soit 2 672 m²) et une bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Un immeuble situé dans la municipalité de Sainte-Luce, composé d'un terrain de forme irrégulière, mesurant cent treize pieds et huit dixièmes (113,8 pi) du côté nord-est, vingt et un pieds (21 pi) du côté sud-est, cent cinq pieds (105 pi) dans son côté sud-ouest et vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (25,9 pi) dans son côté nord-ouest, borné comme suit: au nord-est par une partie de la subdivision cinq du lot originaire soixante-deux (ptie 62-5), propriété de René Julien, borné au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie de la subdivision un du lot originaire soixante-deux (ptie 62-1), propriété d'Élizabeth Langlois-Desrosiers, ayant une superficie totale de deux mille cinq cent un pieds carrés (2 501 pi²) et étant connu et désigné comme étant une partie non subdivisée de la subdivision cinq du lot originaire soixante-deux (ptie n.s. 62-5) au

cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Un immeuble situé dans la municipalité de Sainte-Luce, plus amplement décrit comme suit:

a) Une partie de la subdivision deux de la subdivision un du lot originaire soixante-deux (62-1-2) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, de figure triangulaire, pouvant être décrit plus explicitement comme suit: partant du point d'intersection de la limite sud du chemin du Fleuve avec la limite nord-est du lot 62-1-1 du même cadastre, de là, vers le nord-est en suivant la limite sud du chemin du Fleuve sur une distance de cinquante-neuf pieds et huit centièmes (59,8 pi), de là vers le sud sur une distance de quatre-vingt-deux pieds et trois centièmes (82,3 pi) jusqu'à la limite nord-est du lot 62-1-1 du même cadastre, de là vers le nord-ouest en suivant la limite nord-est du lot 62-1-1 du même cadastre sur une distance de cent six pieds (106,1 pi) jusqu'au point de départ. Ledit terrain étant borné comme suit: au nord au chemin du Fleuve, au sud-ouest par le lot 62-1-1 et à l'est par une partie du lot 62-1-2. Ledit terrain ayant une superficie de deux mille quatre cent quarante-neuf virgule quatre pieds carrés (2 449,4 pi²), circonstances et dépendances.

b) Une partie de la subdivision un du lot originaire soixante-deux (62-1) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, division d'enregistrement de Rimouski, de figure irrégulière, pouvant être décrit plus explicitement comme suit: partant de l'intersection de la limite sud du lot 62-1-3 du même cadastre avec la limite nord-est du lot 62-1-1, de là vers l'est en suivant la limite du lot 62-1-3 du même cadastre sur une distance de quarante-cinq pieds (45 pi) de là vers le sud en suivant la limite ouest du lot 62-1-12 du même cadastre sur une distance de neuf pieds et seize centièmes (9,16 pi), de là vers l'est en suivant la limite sud du lot 62-1-12 du même cadastre et son prolongement sur une distance de cent soixante-dix-huit pieds et huit centièmes (178,8 pi), de là vers le sud-ouest sur une distance de cent cinquante-deux pieds et cinq centièmes (152,5 pi), de là vers le nord-ouest en suivant la limite nord-est du lot 62-1-2 du même cadastre et son prolongement sur une distance de cent quatre-vingt-sept pieds (187 pi) jusqu'au point de départ, borné au nord par le lot 62-1-3 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, à l'est par le lot 62-1-12 du même cadastre, au nord par les lots 62-1-12 et partie du lot 62 et partie du lot 62-1 du même cadastre. Ledit lot ayant une superficie totale de treize mille sept cent cinquante-cinq pieds carrés (13 755 pi²), circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du

district de Rimouski, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à 6 099,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc suivant jugement du 15 mai 1984 par M. Jean Louis Langlois, protonotaire adjoint, au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 24 mai 1984

35798

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000494-830

750-18-000090-847

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, 600, boulevard Laurier, Beloeil, partie demanderesse, contre **FERME PAUL RENÉ COURCELLE & FILS INC.**, défenderesse, et **PAUL RENÉ COURCELLE, JEAN-PIERRE COURCELLE et GUY COURCELLE**, défendeurs, et **RÉAL FAFARD et RAYMOND CHABOT FAFARD GAGNON INC.**, séquestres intérimaires, et **LE RÉGISTRATEUR** de division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

« Une ferme située partiellement en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir et partiellement en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville, et composée de:

1. les lots numéros deux cent dix-neuf, deux cent vingt, deux cent vingt et un et deux cent vingt-deux (219, 220, 221 et 222) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, et situés au rang du ruisseau Saint-Louis, côté est.

À distraire, cependant:

a) desdits lots nos 220 et 221, les trois parties, ayant une superficie totale de trente-deux mille six cent quarante-cinq pieds carrés (32 645 pi²), mesures anglaises appartenant à la province de Québec en vertu de l'enre-

gistrement no 111023 et servant à l'élargissement de la route;

b) dudit lot no 222, les parties vendues à la compagnie d'électricité Shawinigan, en vertu de l'acte enregistré à Rouville sous le no 91078;

c) dudit lot no 219, la partie vendue à Alain Roberge par George Hasenberger, en vertu de l'acte enregistré à Rouville sous le no 117818 et celles vendues par B. Hermann à Marcel Ménard, en vertu de l'enregistrement no 119377.

d) dudit lot no 219 la partie vendue par Bernhard Hermann à Alain Roberge en vertu de l'acte enregistré à Rouville sous le no 125646.

e) dudit lot no 221, la partie suivante vendue à M. Paul-René Courcelle, et décrite comme suit, suivant plan préparé par M. Yvan Côté, a.-g., en date du 18 décembre 1979, dossier no 1163, l'immeuble suivant:

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, ayant front sur le chemin du rang Sud de la rivière en la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro deux cent vingt et un (ptie 221) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, étant bornée: vers le nord-ouest par une partie du lot no 221 faisant partie de l'emprise du chemin du rang sud de la rivière, vers le nord-est, par une partie du lot no 222; vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties du lot 221; mesurant quatre cent cinquante-quatre pieds et cinq dixièmes (454,5 pi) le long du chemin public dans sa ligne nord-ouest, cent quatorze pieds et six dixièmes (114,6 pi) dans sa ligne nord-est, quatre cent quarante-neuf pieds et six dixièmes (449,6 pi) dans sa ligne sud-est, quarante-six pieds et neuf dixièmes (46,9 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie quarante-six mille cent quatre-vingt-dix pieds carrés (46 190 pi²) le tout à la mesure anglaise.

Avec la maison dessus érigée.

2. Les lots numéros cent quatre-vingt-un et cent quatre-vingt-deux (181 et 182) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste.

À distraire, cependant, dudit lot no 181, la partie mesurant trois cent vingt et un pieds le long du chemin par six cents pieds le long du lot no 222 de Sainte-Marie-de-Monnoir et trois cent cinquante et un pieds de profondeur, le long du lot no 185 et appartenant à M. Rosario Benoit ou représentants en vertu de l'acte enregistré à Rouville sous le no 92716 ou représentants.

3. Une partie du lot numéro quatre cent dix-huit (ptie 418) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de largeur environ et plus ou moins, sur une

profondeur de trois cent trente pieds dans sa ligne sud-ouest et de deux cent quatre-vingt-quatre pieds dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée: vers le nord-ouest par le lot no 181 présentement décrit, vers le sud-est par le ruisseau séparant ladite partie du lot 418 du résidu du même lot; du côté sud-ouest par la ligne limitative des lots du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste d'avec ceux de la paroisse de Sainte-Marie-Monnoir, et du côté nord-est par une autre partie dudit lot no 418 appartenant à Mme Angéla Jodoin ou représentants.

La ligne nord-est du lot no partie 418 présentement décrit est une ligne idéale qui serait la continuation en ligne droite de celle de division entre les lots nos 181 et 185 dudit cadastre.

Avec les bâtisses y construites, circonstances et dépendances y érigées. »

La mise à prix est fixée à la somme de 44 991,15 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 23 mai 1984

35824

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000110-840
750-18-000093-841

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JUDE, corps politique dûment constituée, ayant un bureau du 1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude, JOH 1P0, partie demanderesse, contre JULES PICHÉ, résidant au 2900, Sainte-Catherine, appartement 2, Saint-Hyacinthe, J2S 7S7, DIANE LALLEMAND, résidant au 2760, Cherrier, appartement 4, Saint-Hyacinthe, J2S 1J2, ROLAND DESJARDINS, résidant au 131, Saint-Michel est, Longueuil, J4J 1M9, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe, J2S 4Z4, mis en cause.

Désignation cadastrale:

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Jude, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sur le

rang Sainte-Rose, ayant front sur le chemin public de ce rang, désigné comme étant une partie du lot numéro mille quatre (ptie 1004) au cadastre de la paroisse de Saint-Jude, mesurant toute la largeur de ce lot soit environ trois (3) arpents, le long du chemin public du rang Sainte-Rose, sur une profondeur de trois cents pieds (300 pi) anglais, le tout plus ou moins, et borné comme suit: en front par le chemin public du rang Sainte-Rose, en profondeur par le résidu dudit lot numéro 1044, d'un côté par le lot numéro 1005, et de l'autre côté par le lot numéro 1003.

Avec une maison et une grange dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 9 072,00 \$ montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe à Saint-Hyacinthe au numéro 3100, boulevard Laframboise, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 23 mai 1984

35825

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-12-000246-79
750-18-000094-849

Le percepteur des pensions alimentaires de Saint-Hyacinthe, partie saisissante, et PIERRETTE MASSON, partie demanderesse, contre JOSEPH ORILLE RENÉ CHARTIER, 900, boulevard Laurier, Saint-Thomas-d'Aquin, partie défenderesse.

« Une terre à bois située sur la 4^e concession de la paroisse de Saint-Charles, connue et désignée comme étant le lot numéro trois cent onze (311) du cadastre officiel de cette paroisse.

Une terre à bois située dans la 4^e concession de la paroisse de Saint-Charles, connue et désignée comme étant le lot trois cent douze (312) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles, mesurant 60 pieds de largeur sur 30 arpents de profondeur, le tout plus ou moins. »

La mise à prix est fixée à la somme de 881,25 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif

au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe, le MARDI DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 25 mai 1984

35826

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-036896-830

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PAUL J. MÉNARD, domicilié et résidant à R.R. no 4, Jocko Point Road, Box 20, Site 10, North Bay, Ontario, partie défenderesse.

Lot no 10-26, rang 2, canton de Harrington; de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 10-6 chemin, vers le sud-est par le lot 10-27, vers le sud-ouest par le lac des Esclaves, vers le nord-ouest par le lot 10-25; mesurant deux chaînes et cinquante-sept centièmes (2,57 ch) au nord-est, deux chaînes et cinquante-deux centièmes (2,52 ch) au sud-est, trois chaînes et huit centièmes (3,08 ch) au nord-ouest; contenant en superficie cinquante-six centièmes d'acre (0,56 ac).

La mise à prix est fixée à 3 862,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 mai 1984

35770

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000874-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MARCEL DU-MONT, domicilié et demeurant sur la rue Ouimet, Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble situé dans la municipalité du village de Saint-Jovite étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro cinq cent trois (ptie 503) du cadastre officiel de De Salaberry, comprenant tout le terrain se trouvant entre les bornes suivantes: au nord, la route 117; vers l'est, le sud-est et le sud par la rive du ruisseau Clair et à l'ouest par le lot numéro 502; avec bâtisses.

La mise à prix est fixée à 31 882,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mai 1984

35827

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000267-847

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre ROBERT FORREST et SUCCESSION GARTH IMRAY FORREST, 553, 39^e Avenue, Lachine, district de Montréal, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans le canton d'Abercrombie dans le cadastre de la paroisse de Saint-Hippolyte, et composé d'une partie du lot numéro vingt-six C (ptie 26 C) du Sixième Rang, étant bornée comme suit: au nord-ouest par la ligne de division entre les Sixième et Septième Rangs de ladite paroisse, au sud-est par le chemin public, au nord-est par le lot numéro 27-A du Sixième Rang de ladite paroisse, et au sud-ouest par le lot numéro 26-B du Sixième Rang, mesurant neuf cent

cinquante-sept pieds (957,0 pi) de largeur par trois mille six cent dix pieds (3 610,0 pi) en profondeur, dans sa ligne du côté nord-est et trois mille sept cent quatre-vingt-dix pieds (3 790,0 pi) dans la ligne au sud-ouest. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 4 042,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mai 1984 35828

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001245-830

CAISSE POPULAIRE SAINTE-MARCELLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 175, rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre REJEAN MILLETTE, domicilié et demeurant au 889, boulevard La Salette, Bellefeuille, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans les limites de la paroisse de Bellefeuille dans le comté de Prévost, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro cinq cent six (ptie 506) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Mesurant ledit emplacement cent quatre-vingts pieds (180,0 pi) de largeur en front, dans sa ligne ouest et cent quatre-vingts pieds (180,0 pi) de largeur en arrière; sur trois cent soixante pieds (360,0 pi) de profondeur dans les lignes latérales nord-est et sud, mesures anglaises et plus ou moins. Ledit emplacement est borné comme suit: en front, vers l'ouest, pour une partie (50,0 pi), par un chemin privé existant et partie (130,0 pi) par une autre lisière de terrain, demeurant la propriété de René Lauzon, en arrière, vers l'est et d'un côté vers le nord, par autres parties du même lot no 506, appartenant à monsieur Zotique Raymond ou représentants et de l'autre côté vers le sud, pour une partie (198,0 pi) par l'emplacement

appartenant à dame Thérèse Paulhaus ou représentants et pour autre partie (108,0 pi) par l'emplacement appartenant à monsieur Marcel Guilmar ou représentants et la balance (54,0 pi) par l'emplacement appartenant à monsieur Saint-Laurent ou représentants. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, dont notamment un droit pour l'emprunteur et ses successeurs et ayants droit dans l'avenir de passer à pied ou en voiture d'abord sur une lisière de terrain de vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur sur deux cent trente pieds (230,0 pi) de profondeur, située entre le terrain de monsieur Richard Villeneuve et celui de René Lauzon pour communiquer dans un autre chemin privé de cinquante pieds (50,0 pi) de largeur sur une profondeur d'environ trois cent soixante-cinq pieds (365,0 pi) dans une direction est jusqu'à l'emplacement présentement hypothéqué avec droit de retour. Cet emplacement est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent six (lot no 506-24) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme; avec bâtisse dessus construite.

Le mise à prix est fixée à 14 042,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mai 1984 35771

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-1574-833

CAISSE POPULAIRE ST-PAUL DE LA CROIX, 1050, Fleury est, Montréal, QC, partie demanderesse, contre MICHEL VERDIER, syndic à la faillite de Paul Brunet, ayant un bureau au 434, rue Labelle, local 200, Saint-Jérôme, partie défenderesse.

Un emplacement vague, ayant front au chemin du Loup-Garou à Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-38) du Troi-

sième Rang, canton de Morin, cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne, le tout sujet à une servitude de passage à pied et en voiture, sur une largeur de dix pieds (10 pi), en faveur du terrain situé à l'arrière de celui susdit, permettant de se rendre au chemin du Troisième Rang.

La mise à prix est fixée à 3 286,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 mai 1984 35772

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000839-831

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 320, rue Saint-Joseph est, bureau 201, Québec, district de Québec, partie demanderesse, contre ÉPICERIE DENISE RICHER INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Mont-Rolland, district de Terrebonne, a/s de M. Gilles Larocque, officier, résident et domicilié au 3065, rue Mathieu, Longueuil, district de Longueuil, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix (partie 10) dans le Neuvième Rang du canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle. De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par une partie du lot 10, propriété de A. Richer ou représentants; vers le nord-est par une autre partie du lot 10 étant la rue Saint-Georges; vers le sud-est par une autre partie du lot 10; et vers le sud-ouest par les lots 10-4 et 10-5. Mesurant cent vingt pieds (120,0 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cent pieds (100,0 pi) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie douze mille pieds carrés (12 000 pi²), mesures anglaises; avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes audit emplacement, sans exception ni réserve de la part du débiteur, et

1. Étagère murale marque Damours 1 pi x 12 pi 71 POH
2. Étagère murale marque Damours 1 pi x 3 pi 71 POH
3. Étagère murale marque Damours 4 pi x 4 pi 71 POH
4. Étagère murale marque Damours 1 pi x 4 pi 51 POH
5. Étagère murale marque Damours 1 pi x 3 pi 71 POH
6. Étagère murale marque Damours 1 pi x 9 pi 71 POH
7. Étagère murale marque Damours 1 pi x 3 pi 71 POH
8. Étagère murale marque Damours 1 pi x 8 pi 71 POH
9. Étagère de plancher Damours 1 pi x 12 pi 71 POH
10. Étagère de plancher Damours 1 pi x 28 pi 71 POH
11. Étagère de plancher Damours 1 pi x 24 pi 71 POH
12. Étagère de plancher Damours 1 pi x 8 pi 71 POH
13. Un (1) classeur et coffre-fort marque Cole
14. Deux (2) tables de travail de boucherie
15. Un (1) pupitre en métal
16. Une (1) chaise de bureau
17. Quatre (4) moteurs électriques no 384D616L01; Robin no 011432, RAWL modèle X182, no 289100
18. Deux (2) chambres froides 10 pi x 10 pi Gilson série C7191 (A15MS)
19. Un (1) congélateur 8 pi x 10 pi Kelvinator, série 36787 (07274)
20. Un (1) réfrigérateur 9 portes vitré Copeland, série D50360 (150 AMF)
21. Deux (2) comptoirs vitrés fermés 8 pi McRay, Copeland, série KK100
22. Quarante-cinq pieds (45,0 pi) de rails à réfrigérateurs
23. Seize (16) crochets et poulies à réfrigérateurs
24. Trente-six (36) crochets acier inoxydable pour viande

25. Un (1) lavabo avec deux (2) cuves
26. Un (1) comptoir 8 pi crème glacée avec unité 502 fr.
27. Un (1) comptoir 12 pi à légumes avec unité 12 fr.
28. Un (1) comptoir 12 pi laitier avec unité 12 fr.
29. Deux (2) comptoirs 8 pi congélateurs avec unité 502 fr.
30. Un (1) comptoir 8 pi réfrigérateur viande froide avec unité 12 fr.
31. Une (1) machine Tuck-Tape avec trois (3) brocheuses Bostich
32. Quinze (15) carrosses A & P avec deux chariots pour plats
33. Six (6) marqueurs Econo-Ply 1100
34. Trois (3) cendriers de plancher; deux (2) dispensers Selle-tape
35. Une (1) balance murale Leg-Smith avec une (1) balance Chatillon
36. Une (1) balance électronique Toledo, série no 8203
37. Une (1) balance Globe, modèle 81, série no 373163
38. Une (1) balance à fruits Tolédo, modèle 1110, série no T54126
39. Un (1) aspirateur Electrolux, avec une (1) laveuse à tapis
40. Une (1) machine à additionner électrique
41. Une (1) caisse électronique Sanyo, série no ECR12LB
42. Deux (2) caisses NCR, modèle 51X
43. Deux (2) comptoirs-caisses, modèle FPC 71, série nos 6096 et 6097
44. Deux (2) étagères à cigarettes avec trois (3) cendriers plancher
45. Douze (12) plats à viande en plastique
46. Un (1) ventilateur sur pied
47. Un (1) radio avec quatre (4) haut-parleurs
48. Un (1) trancheur Globe, série no 151027
49. Un (1) Delacatizer
50. Une (1) scie à ruban 2PH
51. Trois (3) tables à boucher en érable 24 po x 24 po

52. Trois (3) coupe-papier
53. Deux (2) emballeuses
54. Une (1) piqueuse à viande Idéal
55. Un (1) hachoir à viande Globe
56. Deux (2) étagères à plats Moody.

La mise à prix est fixée à 35 116,80 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mai 1984

35773

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000390-819

DAME LISE MÉNARD, partie demanderesse, contre DONALD WATSON, domicilié et résidant au 22, rue Léonie, Saint-Sauveur, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble étant composé de deux (2) emplacements ayant front sur la rue Léonie à Saint-Sauveur-des-Monts dans le comté de Prévost, connus et désignés comme étant les lots numéros six et sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-six (336-6 et 336-7) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur dans la division d'enregistrement de Terrebonne. Chacun de ces deux susdits lots mesure quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) de largeur sur cent vingt pieds (120,0 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 22 de ladite rue Léonie à Saint-Sauveur-des-Monts, dit comté.

La mise à prix est fixée à 90 647,55 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest,

4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de
JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mai 1984

35774

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000045-840

LA CORPORATION DU VILLAGE DE SAINTE-AGATHE-SUD, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1700, rue Principale, Sainte-Agathe-Sud, district de Terrebonne, province de Québec, partie demanderesse, contre **BERNARD GORMAN**, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Une étendue de terre située à Préfontaine, et comprenant :

Un terrain connu et désigné, au cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, comme faisant partie du lot un (ptie 1), situé dans le Quatrième Rang du canton de Beresford. Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et il est borné comme suit : à l'avant, à l'ouest par le chemin public qui conduit au sanatorium Mont-Sinaï; au nord, en partie par une autre partie du même lot, propriété d'Arthur Alder ou ses représentants, et en partie par la propriété de Philias Legault ou ses représentants; au sud et à l'est par la propriété de Philias Legault ou ses représentants. Les propriétés susmentionnées, bornant le terrain à l'arrière et de chaque côté, font partie du lot numéro un.

Un terrain connu et désigné, cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, comme faisant partie du lot un (ptie 1), situé dans le Quatrième Rang du canton de Beresford. Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Il est borné comme suit : à l'avant, à l'ouest par le chemin public qui conduit au sanatorium Mont-Sinaï; au nord, en partie par la propriété ci-dessus mentionnée, et en partie par la propriété de Philias Legault ou ses représentants; et au sud et à l'est par la propriété de Philias Legault ou ses représentants.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits et servitudes y rattachés.

Un terrain situé à Préfontaine dans la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts dans le Quatrième Rang du canton de Beresford, lequel terrain fait partie du lot

désigné sous le numéro un (ptie 1) au cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts. Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur sur cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Il est borné comme suit : au sud par le chemin public; à l'ouest par un ruisseau; à l'est par la propriété de Max Gorman ou ses représentants; au nord par la propriété d'Omer Legault ou ses représentants.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits et servitudes y rattachés. »

La mise à prix est fixée à 896,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mai 1984

35839

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003008-837

THERMO PAGÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2839, boulevard Labelle, Prévost, district de Terrebonne, province de Québec, partie demanderesse, contre **HARRY ALAKANTTI**, domicilié et résidant au 223, chemin Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

« Une parcelle de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot quatre cent huit (ptie 408) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur. Cette parcelle de terrain a les dimensions suivantes : cent quatre-vingt-onze pieds (191 pi) sur sa limite de devant, laquelle longe en partie le chemin public et en partie un chemin privé conduisant à la propriété de Lauréat Marcoux; deux cent vingt et un pieds (221 pi) de profondeur sur sa limite nord-ouest; cent huit pieds (108 pi) sur sa limite sud-ouest; cent soixante pieds (160 pi) sur sa limite sud; et quatre-vingt-trois pieds (83 pi) sur sa limite sud-ouest. Le tout, en mesures anglaises. L'immeuble est borné comme suit : à l'avant, au nord-est, en partie par le chemin public et en partie par le chemin privé qui conduit à la propriété de

Lauréat Marcoux ou ses représentants; d'un côté, au nord-ouest, par la propriété de Calixte Brazeau ou ses représentants; au sud-ouest, au sud et au sud-est par la propriété de Lauréat Marcoux ou ses représentants.

Avec les bâtiments dessus construits. »

La mise à prix est fixée à 14 147,88 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit à l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mai 1984 35840

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Beaconsfield

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Johanne Rioux, greffier de la ville de Beaconsfield, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des propriétés à être vendues pour le non-paiement des taxes, ont été publiés à deux reprises dans « News & Chronicle », les 23 et 30 mai 1984 et dans « Cités Nouvelles », les 24 et 31 mai 1984.

Beaconsfield, le 1^{er} juin 1984

Le greffier,
JOHANNE RIOUX

35746

Ville de Pincourt

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Guy A. Paquette, secrétaire-trésorier de la ville de Pincourt, à qui de droit, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement des taxes, ont été publiés à deux reprises au journal « L'Étoile », les 17 et 24 mai 1984.

Pincourt, le 25 mai 1984

Le secrétaire-trésorier,
GUY A. PAQUETTE

35775

Errata

Canton de Fitzpatrick

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 1630 de l'édition numéro 16 du 21 avril 1984. Au deuxième paragraphe nous aurions dû lire: « **Annuler: le lot A-156 du bloc A** » au lieu de: « **Annuler: le lot A-156 du bloc à** ».

42

LA CORPORATION DE LA VILLA DION

Prenez avis que l'avis concernant les lettres patentes de: « LA CORPORATION DE LA VILLA DION » paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 28 avril 1984 à la page 1766 du numéro 17, est nul et de nul effet.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1253-1695

43

GESTION DEGIMI INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de continuation paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 05 19 à la page 2253 du numéro 20, relativement à « GESTION DEGIMI INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise **1976 07 02**.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1468-1381

43

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'

ABITIBI-OUEST, MRC (<i>Désaven partiel du Règlement de contrôle intermédiaire</i>)	2621
FRANCHEVILLE, MRC (<i>Désaven partiel du Règlement de contrôle intermédiaire</i>)	2621

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS (<i>Rachat d'obligations</i>)	2621
ÉGLISE CATHOLIQUE DES APÔTRES DES DERNIERS TEMPS DU QUÉBEC (L') (<i>L.P.</i>)	2621
ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DU BON BERGER (<i>L.P.</i>)	2621
NORTHFIELD, MUNICIPALITÉ (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	2622

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

ACCORDÉS

BOUCHARD, MARIE LOUISE CÉCILE ALICE	2622
BOULIANNE, JOSEPH OVIDE CYRILLE	2622
CARON, MARIE JEANNE LISETTE JOHANNE	2622
CLÉMENT, MARIE DIANE RAYMONDE	2622
DALLAIRE, JOSEPH CAROL CHRISTIAN	2622
D'ONOFRIO, JOSÉE	2622
FAVREAU, JOSEPH WILFRID ARTHUR MARC	2623
FLEMING, ROBERT	2623
FONTAINE, JOSEPH ROLAND GEORGES	2623
LAPOINTE, ADJUTOR	2623
LAZERMAN, LEON HAROLD	2623
LUTFY, FRED MICHAEL	2623
LUU, KHAC THANH MARTIN	2623
MORISSETTE, MARIE THÉRÈSE GHISLAINE	2623
PLEAU, MARIE SOPHIE FRANÇOISE	2624
TASCHEREAU, JOSEPH PAUL-HENRI	2624
VALLÉE, MARIE HERMANCE LINE	2624

DEMANDES

BOUDRIAS, ÉDOUARD	2624
BRETON, JOSEPH SYLVAIN	2624
BUJOLD, MARIE-ÉTIENNE	2624
CHAMPOUX, MARIE-DIANE SOPHIE NATACHA	2624
CHARTRAND, MICHELINE	2624
DERAPS, JEAN	2625
DUBREUIL, MARIE RITA CHANTAL	2625
DUKE, FERN MARGARET	2625
FOURNIER, CARMÉLA	2625
GAGNÉ, JEAN-PIERRE	2625
GAGNON, MARIE IRÈNE EDNA	2625
KRAUS, DAVID LAWRENCE	2625
KRAUS, JACOB HENRY	2625
LAVERTU, GABRIELLE	2625
LIZOTTE, JOSEPH RÉMI	2626
LO, JOHN CHI-CHONG	2626
MARIE-MARTHE	2626
MORGENSTERN dit MORGEN, BARRY	2626
MORGENSTERN dit MORGEN, ISSIE	2626
MORGENSTERN dit MORGEN, LUBA	2626
MORGENSTERN dit MORGEN, MARK	2626
NÉRON, MARIE URSULE SUZANNE	2626
POITEVIN, MIRIAM CAROLE ANNE	2626

RODRIGUE dit DUVAL, YVAN	2626
ROY, MARIE JOANNE	2626
SAINT-HILAIRE, MARIE YVONNE SUZIE	2627
SAURO, SUZANNE	2627
STEWART, WAYNE	2627
TELLIER, LOUISE	2627
TITUS, LUCIE	2627
VERREAU, DIANE	2627

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

OKUDA (SAKAE CHRISTINE) c. GEORGIOS (GEORGE) DEROIS ET AL. (<i>Assignment</i>)	2627
--	------

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2593
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	2593
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	2602
GESTION DEGIMI INC. (<i>Erratum</i>)	2687
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	2605
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	2605

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	2608
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2614

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	2615
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	2616
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	2617
DISSOLUTION (Article 28)	2618
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
ARGOULETS INC. (LES)	2628
ASSOCIATION DU DEUXIÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE LA PRESSE	2628
BOUTIQUE LE TISONNIER J.M. INC.	2628
CENTRE D'AUTO ALAIN FAUCHER INC.	2628
CENTRE DE DÉPANNAGE ST-MICHEL INC.	2628
CENTRE DE RESSOURCES CULTURELLES ANGLOPHONES	2628
CINÉ-HAUTERIVE INC.	2629
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES STYX INC.	2629
COPRODUCTIONS DE LA MARIAKECHE INC. (LES)	2629
CORPORATION DES FÊTES DU 125 ^e DE LA VILLE D'ARTHABASKA INC.	2629
CORPORATION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE ST-PIERRE, ÎLE D'ORLÉANS	2629
DIANE OFFICE & DRAFTING SERVICES INC.	2629
DISTRIBUTION MUNICIPALE ET INDUSTRIELLE D.M.I. INC.	2629

DISTRIBUTIONS P.L.Y. INC. (LES)	2630
DOLBEAU MÉTAL INC.	2630
EASTERN CANADA FOREST PRODUCTS INC	2630
ENTREPRISES A.G.P. INC. (LES)	2630
ENTREPRISES LA-SKALA INC. (LES)	2630
ENTREPRISES ROGER CAYER LIMITÉE (LES)	2630
GESTIONS HERVÉ LENCLUD INC. (LES)	2630
IMMEUBLES BLEAU INC.	2631
LANGUES-BEC, INC.	2631
LIBRAIRIE DES AUTEURS QUÉBÉCOIS INC. (LA)	2631
LINGOR INC.	2631
MAÇONNERIE G.A.B. INC.	2631
NAULT (J. OMER) INC.	2631
ORDINATEURS OSBORNE LTÉE (LES)	2631
PLACEMENTS RAMON INC. (LES)	2631
PLACEMENTS SOLVA INC. (LES)	2632
POIRIER (MAURICE) PIÈCES D'AUTOS INC.	2632
PRODUITS FORESTIERS DE L'EST DU CANADA INC (LES)	2630
PRODUITS MÉDICAMENTEUX MAC PHSU INC.	2632
PRODUITS SYNTHÉTIQUES VERMIS INC. (LES)	2632
ROLESCO (CANADA) LIMITED	2632
ROLESCO (CANADA) LIMITÉE	2632
SOCIÉTÉ NGOC-LONG LIMITÉE	2632
STATION J.C. SAILLANT INC.	2632
TOUCHETTE, ST. PIERRE & ASSOCIÉS INC.	2632
TRAVAUX DE SECRÉTARIAT ET DE DESSIN	
TECHNIQUE DIANE INC.	2629
U.F.O.-QUÉBEC	2633

SISCOE ISLAND GOLF AND COUNTRY CLUB COMPANY LIMITED (<i>Dissolution</i>)	2634
--	------

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**MAIRIES MUNICIPALES****DIVERS**

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE NEUVILLE (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	2634
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS DE NEUVILLE (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	2634

ÉNERGIE ET RESSOURCES**CADASTRES**

AYLMER, VILLAGE	2634
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE	2634
BOLTON, CANTON	2635
CHICOUTIMI, CANTON	2635
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER EST)	2635
FITZPATRICK, CANTON (<i>Erratum</i>)	2687
GRANBY, CANTON	2635
GRANTHAM, CANTON	2636
HOWARD, CANTON	2636
HULL, CANTON	2636
HUNTERSTOWN, CANTON	2636
LACHENAIE, PAROISSE	2636
LACHENAIE, PAROISSE	2637
LACHENAIE, PAROISSE	2637
LACHENAIE, PAROISSE	2637
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	2637
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	2637
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	2638
L'ASSOMPTION, PAROISSE	2638
MACPES, CANTON	2638
MIRABEL	2638
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	2639
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	2639
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	2639
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	2639
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	2639
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	2640
MONTREAL, PAROISSE	2640
MONTREAL, PAROISSE	2640
MONTREAL, PAROISSE	2640
MONTREAL, PAROISSE	2640
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2641
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2642
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2642
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2642
NOTRE-DAME-DE-SAINTE-HYACINTHE, PAROISSE	2642
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	2643
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2643
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	2643
POINTE-GATINEAU, VILLAGE	2643

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	2619
-------------	------

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	2619
--------------------------	------

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES**AVIS DIVERS**

SOCIÉTÉ MINIERE LOUVEM INC. (LA) (L.R.P.) (L.P.S.)	2633
--	------

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**FORMATION**

CARREFOUR AHUNTSIC	2620
JARDINS ST-JEAN	2620
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS VAUDREUIL	2620
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LORD AMHERST	2620
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOIR KIRKLAND	2620
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ÉDOUARD	2620

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES — LOI SUR LES**

LES CLAIRVOYANTS, MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE (<i>Fusion</i>)	2633
--	------

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

BEAULIEU (ÉMILE) INC.	2633
PROGRESSIVE LOAN ASSOCIATION OF MONTREAL	2633

QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER MONTCALM)	2643
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-LOUIS)	2644
ROUYN, VILLE	2644
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2644
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2644
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2644
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE	2645
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2645
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2645
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2645
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2645
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2646
SAINT-BRUNO, PAROISSE	2646
SAINT-BRUNO, PAROISSE	2646
SAINT-BRUNO, PAROISSE	2646
SAINT-CÉSAIRE, PAROISSE	2646
SAINT-CÉSAIRE, VILLAGE	2647
SAINT-CÉSAIRE, VILLAGE	2647
SAINT-DOROTHÉE, PAROISSE	2647
SAINT-ÉDOUARD-DE-GENTILLY, PAROISSE	2647
SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE	2648
SAINT-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	2648
SAINT-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	2648
SAINT-FELIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE	2648
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	2648
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	2649
SAINT-GEORGES, PAROISSE	2649
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	2649
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	2649
SAINT-JEAN, PAROISSE	2649
SAINT-JEAN, PAROISSE	2650
SAINT-JEAN, PAROISSE	2650
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	2650
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE	2650
SAINT-JULIE, PAROISSE	2651
SAINT-JULIENNE, PAROISSE	2651
SAINT-JULIENNE, PAROISSE	2651
SAINT-JULIENNE, PAROISSE	2651
SAINT-LAURENT, PAROISSE	2651
SAINT-LAZARE, PAROISSE	2652
SAINT-LOUIS-DE-TERRERONNE, PAROISSE	2652
SAINT-MARGUERITE, PAROISSE	2652
SAINT-MARTIN, PAROISSE	2652
SAINT-MARTIN, PAROISSE	2653
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE	2653
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE	2653
SAINT-NICOLAS, PAROISSE	2653
SAINT-PAUL, PAROISSE	2654
SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, PAROISSE	2653
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE	2654
SAINT-RÉMI, VILLAGE	2654
SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, PAROISSE	2654
SAINT-ROSE, PAROISSE	2655
SAINT-ROSE, PAROISSE	2655
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	2655
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	2655
SAINT-SULPICE, PAROISSE	2655
SAINT-THERÈSE, VILLAGE	2656
SAINT-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2656
SAINT-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2656
SAINT-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2656
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE	2657
SAINT-TITE, PAROISSE	2657
VERCHÈRES, PAROISSE	2657

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

VAL-D'OR, VILLE	2657
-----------------	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	2620
-------------------------------	------

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL RELAIS JEUNE EST (L.P.)	2658
CORPORATION DE LA VILLA DION (LA) (L.P.)	2687
(Publication révoquée)	

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BLACK-LAKE, VILLE	2658
SAINT-LÉONARD, VILLE	2659
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE	2659

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c.	
JEAN-PAUL PATRY & FILS INC. ET AL.	2660

ARTHABASKA

CAISSE POPULAIRE DE KINGSEY-FALLS c. BOUGIE	2661
CAISSE POPULAIRE STE-VICTOIRE (LA) c.	
CARIGNAN ET AL.	2662
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.	
SVALDI	2662

BEAUCÉ

CAISSE POPULAIRE DE ST-MARTIN (LA) c. ROY ET AL.	2663
--	------

BEAUHARNOIS

CAISSE POPULAIRE DE VAUDREUIL c. LANDRY ET AL.	2664
REVENU NATIONAL c. SMITH JR.	2664

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DE ROXTON FALLS (LA) c. LES ENTREPRISES M.V.B. ROXTON FALLS LTÉE ET AL.	2666
IMPRIMERIE CANADIENNE GAZETTE INC. c. RACINE	2666

CHICOUTIMI

CAISSE POPULAIRE DE CHICOUTIMI-NORD c. DUTIL ET AL.	2667
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.	
BRADET	2667

HAUTERIVE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. J.P. LECLERC LTÉE ET AL.	2669
--	------

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. JOHNSON ET AL.	2669
BANQUE ROYALE DU CANADA c. PFEIFFER	2670
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FIDÉLITÉ (LA) c. LEGRIS ET AL.	2670
VAILLANT c. THÉRIAULT ET AL.	2671

MINGAN

REINE (LA) c. HÔTEL PAQUET LTÉE ET AL.	2673
--	------

MONTREAL

AVEINE c. DRAKOPOULOS	2673
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BUREAU	2673
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROMOFF	2674
CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE LONGUEUIL c. CARLIS ET AL.	2674
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. SUCCESSFUL CREATIONS (CANADA) INC.	2675
LACHAPPELLE (M.), COURTIER EN IMMEUBLES INC. c. F.G. CONSTRUCTION LTÉE	2676
MONTREAL, VILLE c. DAGENAI	2676
PIERREFONDS, VILLE c. AVALON CONSTRUCTION INC.	2676
RÉSIDENCES FUNÉRAIRES FERON INC. c. PRENDERGAST	2677

RIMOUSKI

JULIEN, TREMBLAY & ASSOCIÉS c. PLO-BEC INC. ET AL.	2677
---	------

SAINT-HYACINTHE

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. FERME PAUL RENÉ COURCELLE & FILS INC. ET AL.	2680
---	------

CAISSE POPULAIRE DE ST-JUDE (LA) c. PICHÉ ET AL.	2681
MASSON c. CHARTIER	2681

TERREBONNE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. MÉNARD	2682
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUMONT	2682
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FORREST ET AL.	2682
CAISSE POPULAIRE SAINTE-MARCELLE c. MILLETTE	2683
CAISSE POPULAIRE ST-PAUL DE LA CROIX c. VERDIER es qualités à la faillite de PAUL BRUNET	2683
FÉDÉRATION DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC c. ÉPICERIE DENISE RICHER INC.	2684
MÉNARD c. WATSON	2685
SAINT-AGATHE-SUD, VILLAGE c. GORMAN	2686
THERMO PAGÉ INC. c. ALA-KANTTI	2686

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

BEACONSFIELD, VILLE	2687
PINCOURT, VILLE	2687

